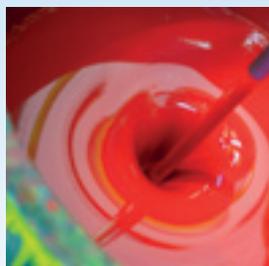
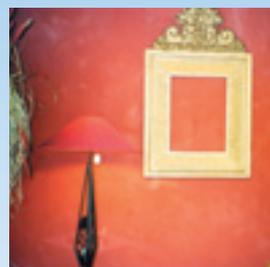


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008





	Allocution du Président.....	7
	Rapport du Délégué Général.....	10
	Rapport d'Activité Économique.....	19
	Rapport d'Activité Sociale.....	25
	Rapport d'Activité Technique et Réglementaire.....	31
	Statistiques.....	40

## ■ Président Honoraire

M. MAGNAN

## ■ Président

M. DUFOUR

## ■ Vice-Président

J.M. SCHMITT

## ■ Président Adjoint

P. PERISSE

## ■ Trésorier

P. FREMAUX

## ■ Délégué Général

M. LE TALLEC

## ■ Conseil d'Administration

D. AFTALION  
 J.M. BARKI  
 G. BENICHOU  
 R. BRANDEL  
 B. DELANOÉ  
 M. DUFOUR  
 G. EICHOLZ  
 P. FREMAUX  
 D. GAGNEPAIN  
 G. GAILLARD  
 J.M. GREINDL  
 J. GUYOT  
 P. HOAREAU  
 H. JARDIN  
 J. MENICUCCI  
 P. PERISSE  
 S. PESTOURIE  
 L.P. REYNAUD  
 R. RIU  
 J.L. SAINT ROMAIN  
 E. SAUER  
 J.M. SCHMITT  
 J. SION

## ■ GROUPEMENTS-COMMISSIONS

### Groupements professionnels peintures

- *Anticorrosion et Marine*  
Président : R. MARCHELLO / PH. CABARET
- *Bâtiment*  
Président : P. HOAREAU  
Vice-Pdt : M. TRETJACK / J.F. CORBINEAU
- *Carrosserie*  
Président : J. PAPACHRYSSANTHOU
- *Grand Public*  
Président : J.R. CAURETTE / C. BRIDOUX
- *Industrie*  
Président : C. SABAS / G. EICHOLZ

### Commissions Colles, Adhésifs et Mastics

- *Bâtiment*  
Président : R. LACOSTE
- *Colles Structurales*  
Président : D. GAGNEPAIN
- *Cuir Chaussures*  
Président : A. REDE
- *Papier Carton*  
Président : F. FARDEL

### Autres Commissions

- *Acheteurs Peintures*  
Président : A. DUFOUR
- *Technique Générale*  
Président : G. GEIGER / S. FOUQUAY
- *Technique AFEI*  
Présidente : D. LEJEUNE
- *Sociale*  
Président : T. AMOURI
- *ITE*  
Président : H. DAUFENBACH / N. ENSMINGER
- *Enduits*  
Président : H. JARDIN

# Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

## **FIPEC : Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Internet : [www.fipec.org](http://www.fipec.org)

**Président** - Michel DUFOUR

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : [president@fipec.org](mailto:president@fipec.org)

**Délégué Général** - Michel LE TALLEC

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : [dirgen@fipec.org](mailto:dirgen@fipec.org)

**Assistante Direction Générale** - Maria GILLET

Tél. : 01 53 23 00 09 - e-mail : [admfipec@fipec.org](mailto:admfipec@fipec.org) ou [president@fipec.org](mailto:president@fipec.org)

### **Affaires Techniques et Réglementaires**

Claudie MATHIEU / Nadège GAUVIN

Philippe BRUNET / Pascale BLANCHON

Tél. : 01 53 23 00 08 - e-mail : [dirtech@fipec.org](mailto:dirtech@fipec.org)

**Affaires Économiques et Communication** - Dominique AYOUL

Tél. : 01 53 23 09 83 - e-mail : [direco@fipec.org](mailto:direco@fipec.org)

**Affaires Sociales et Juridiques** - Isabelle MORIN-GIRARD / Nadia LUCE

Tél. : 01 53 23 00 04 - e-mail : [dirtsoc@fipec.org](mailto:dirtsoc@fipec.org)

**Comptabilité et statistiques** - Barbara GODARD

Tél. : 01 53 23 00 06 - e-mail : [stateco@fipec.org](mailto:stateco@fipec.org)

**Accueil et services Généraux** - Christine HUCK

Tél. : 01 53 23 00 00 - e-mail : [reunion@fipec.org](mailto:reunion@fipec.org)

**Peintres & Peintures pour la France** - Dorothée BRUCHET

Tél. : 01 47 23 64 48 - e-mail : [dorothee.bruchet@fndeco.fr](mailto:dorothee.bruchet@fndeco.fr)

**CEPE** : Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie et des Couleurs d'Art - BRUXELLES

Directeur Général : M. Jan VAN DER MEULEN

Internet : [www.cepe.org](http://www.cepe.org)

**FEICA** : Fédération Européenne des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics

Secrétaire Général : M. Bernard GHYOOT

Internet : [www.feica.com](http://www.feica.com)

**IPPIC** : International Paint & Printing Ink Council

Internet : [www.ippic.org](http://www.ippic.org)



# SYNDICATS Adhérents

## **Syndicat des Industries des Peintures et Vernis de la Région Parisienne, du Centre et de l'Ouest**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Pascal HOAREAU

Correspondant : Mme Maria GILLET

## **Chambre Syndicale des Couleurs et Vernis du Nord et du Pas-de-Calais**

40, rue Eugène Jacquet - Sac Postal 15

59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Tél. : 03 20 99 45 00

Télécopie : 03 20 99 46 79

Président : M. Patrick FREMAUX

Correspondant : M. François TROUILLET

## **Syndicat des Fabricants de Peintures et des Professions Associées du Grand Est**

Maison de l'Entreprise - 8, rue Alfred Kastler-Maxeville

54524 LAXOU Cedex

Tél. : 03 83 95 65 20

Télécopie : 03 83 95 65 11

Président : M. Rémy BRANDEL

Correspondant : Mme Fanny FELLER

## **Chambre Syndicale Lyonnaise et Régionale des Peintures et Vernis**

Cité des entreprises - 60, avenue Jean Mermoz

69373 LYON Cedex 08

Tél. : 04 78 77 07 20

Télécopie : 04 78 77 07 29

Président : M. Gilbert EICHOLZ

Correspondant : M. Jean-Jacques GILLOT

## **Syndicat des Fabricants de Peintures et Vernis de la Région Méditerranée**

CMCI - 2, rue Henri Barbusse

13241 MARSEILLE Cedex 01

Tél. : 04 91 14 30 89

Télécopie : 04 91 56 01 91

Président : M. Jacques MENICUCCI

Correspondant : M. Alexandre BUIGUEZ

## **Syndicat des Industries de Peintures et Produits Connexes du Sud-Ouest (SIPSO)**

C/O SCS0 - 18, rue du Meilleur Ouvrier de France

ZI de l'Hippodrome - 33700 MÉRIGNAC

Tél. : 05 56 34 23 08

Télécopie : 05 56 13 00 73

Président : M. Serge PESTOURIE

## **Association Française des Industries Colles Adhésifs et Mastics (AFICAM)**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Jean-Marc BARKI

Correspondant : Mme Dominique AYOUL

## **Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI)**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Jean-Michel SCHMITT

Correspondant : Mme Maria GILLET

## **Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir, l'Enseignement (AFCALE)**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Eric SAUER

Correspondant : Mme Maria GILLET



# ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

# ALLOCUTION du Président

Nos statuts prévoient que l'Assemblée Générale annuelle entend et approuve le rapport d'activité du Président et du Délégué Général.

Avant de passer la parole à Michel LE TALLEC pour un rapport détaillé sur l'activité de la fédération, je m'adresse à vous pour un rapport global sur la mission que vous m'avez confiée.

Ces deux rapports que vous retrouverez dans la brochure FIPEC 2008 seront complétés par les rapports des responsables de nos trois secteurs d'activité.

## *L'implication de notre organisation nationale s'étend en dehors des frontières hexagonales*

Ces rapports sont des références précises et utiles sur nos activités. Ils complètent les comptes rendus que vous recevez tout au long de l'année à la suite des réunions des conseils d'administration, des comités de direction, des commissions, des groupements et autres manifestations collectives.

Le magazine l'Essentiel, le site Internet, les Newsletters enrichissent les communications destinées à nos adhérents, à notre environnement, à nos filières et aux pouvoirs publics, pour contribuer à faire mieux connaître notre profession et à combattre les idées fausses et les attaques injustifiées diffusées trop souvent à tort et à travers. Des tables rondes, des communiqués et confé-

rences de presse, des participations à de nombreux salons, complètent notre arsenal de communication.

L'implication de notre organisation nationale s'étend en dehors des frontières hexagonales. Notre Délégué Général vous commentera sa participation avec plusieurs de nos confrères, aux manifestations européennes et internationales. De nombreuses réunions européennes et internationales ont eu lieu cette année en France que ce soit avenue Marceau, au siège de notre fédération, pour les réunions mondiales d'IPPIC et de Coatings Care ou encore, par exemple, à Marseille pour la réunion de l'assemblée générale de la FEICA sous la présidence de Jean-Marc BARKI.

Je vous rappelle qu'en 2008 nous avons adhéré, comme l'Allemagne, à l'IPPIC, International Paint and Printing Ink Council, réunissant les principales associations professionnelles Peinture et Encre au niveau mondial.

Comme précisé dans l'ordre du jour de l'assemblée générale, nous devons cette année procéder entre autres à l'élection du Président.

Cette démarche, qui me concerne particulièrement a été évoquée, comme il se doit, lors de notre dernier conseil d'administration du 25 mars 2009.

Au cours de ce conseil, j'ai rappelé que j'arrivais au terme d'un deuxième mandat et je suis revenu sur les raisons qui m'avaient poussé en 2003 à présenter ma candidature et à la représenter en 2006. J'ai exposé brièvement l'historique de mes six années de présidence en rappelant les objectifs que le Conseil



d'Administration avait fixés et le chemin que nous avons parcouru pour les atteindre. J'ai exposé les raisons pour lesquelles j'étais prêt à accepter de représenter ma candidature, qui sont justifiées par l'expérience que j'ai acquise pendant ces six ans et par la disponibilité à laquelle m'autorise ma position personnelle dans l'organisation de mon entreprise familiale.

Tous les chefs d'entreprises adhérentes ont reçu le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 2009.

Je vous rappelle brièvement les missions que j'ai menées au cours de ce deuxième mandat qui sont détaillées dans le document annexé au compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration :

- Apporter à nos entreprises adhéren-



tes le maximum d'information, d'écoute et de soutien.

- Optimiser les contacts avec les organismes publics et privés, nationaux, européens et internationaux.
- Tenir la place qui nous revient au cœur de la Chimie, du MEDEF et des organisations de nos filières.
- Contribuer à la modernisation et à la gestion de CEPE.
- Collaborer avec FEICA, nouvellement installée à Bruxelles.
- Tenir notre place dans l'action et l'information de la gestion des problèmes sociaux.
- Suivre et intervenir dans les réglementations techniques internationales, européennes et nationales impactant nos professions.
- Intervenir dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME), sur son volet relatif aux délais de paiement et aux accords dérogatoires.

• Réfléchir à une modernisation avec la volonté d'aboutir à une harmonisation et simplification de la Fédération et en particulier des structures peintures à l'intérieur de l'ensemble Fipec.

Les sujets sont trop nombreux pour les évoquer tous. Je constate néanmoins que cet ensemble, qui s'accumule d'année en année, demande une disponibilité accrue et une présence de plus en plus renforcée.

Je suis heureux de pouvoir affirmer que celui qui aura l'honneur d'être élu pour présider la FIPEC les trois prochaines années trouvera :

- Une situation saine autant dans les esprits que dans les comptes.
- Une équipe compétente et motivée.

Je vous confirme néanmoins ma candidature pour un nouveau mandat et remercie par avance ceux qui me feront à nouveau confiance pour jouer ce rôle dans une profession à laquelle je suis profondément attaché.

Comme mes prédécesseurs et moi-même l'avons souvent déclaré, l'importance et la diversité des marchés sur lesquels nous intervenons et la croissance de nos entreprises ont engendré une profession qui a une place importante à tenir dans l'ensemble national et européen. La globalisation de l'économie entraîne notre profession au-delà des frontières européennes. Elle est de plus en plus présente dans le contexte mondial.

Cette profession, dont nous avons la charge, existe et vit par et pour nos entreprises. Elle est une réalité écono-

mique qui a des droits et des devoirs. Pour exprimer ses droits et faire face à ses devoirs cette profession s'est identifiée, formalisée et légalisée par des syndicats professionnels et par la création et l'activité d'une union fédérale qui a la capacité d'agir au nom collectif de l'ensemble des entreprises.

Nous tous, à travers les syndicats unis dans la Fipec et réunis aujourd'hui, sommes les acteurs nationaux de cette

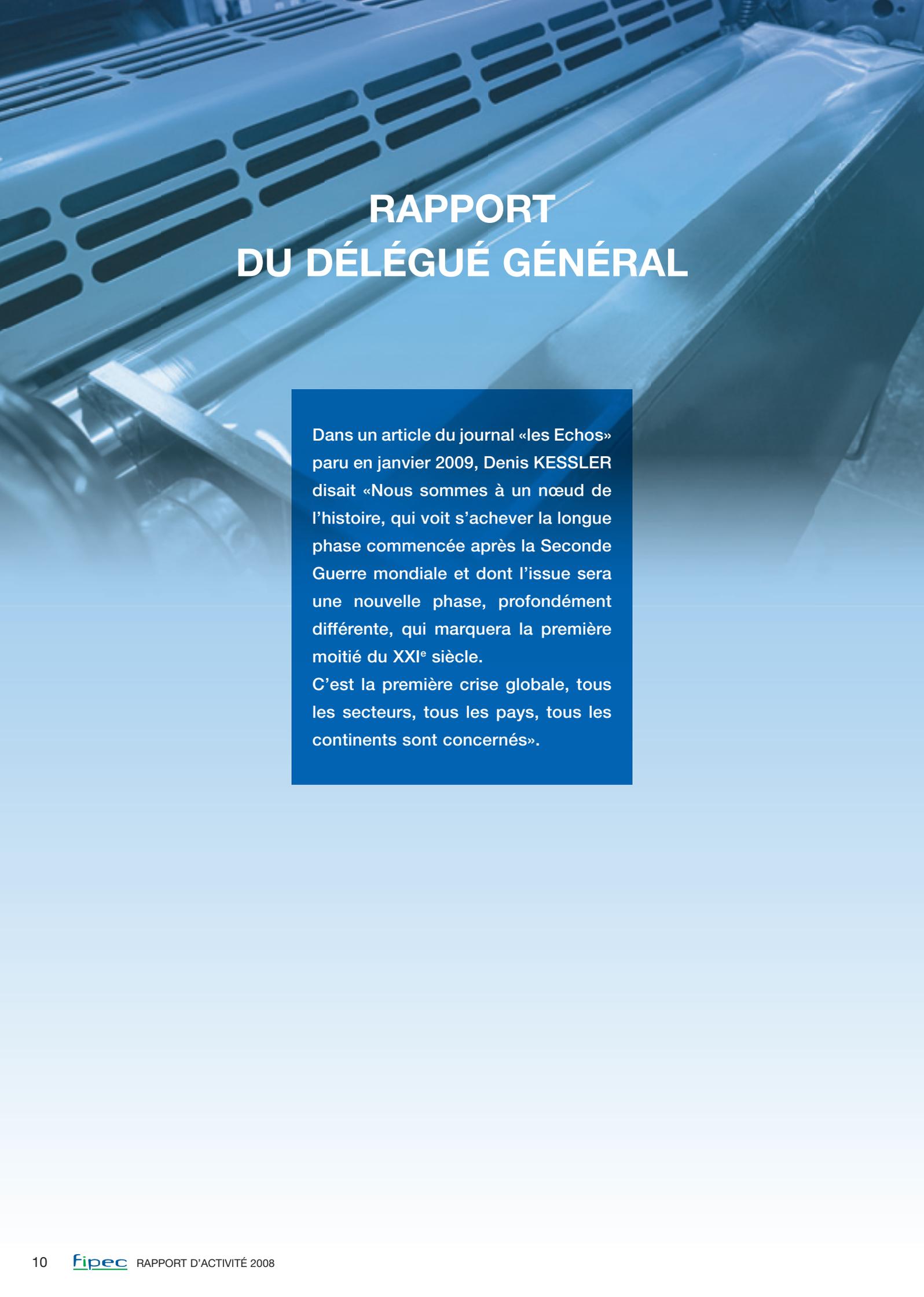
*Cette profession,  
dont nous avons  
la charge, existe et  
vit par et pour nos  
entreprises*

profession à laquelle l'indispensabilité des produits assure, pour longtemps encore, une existence et un développement.

La crise que nous traversons ne peut être qu'un épisode négatif mais passager. Elle nous met en face de réalités dont nous devons tirer des leçons pour mieux nous armer, pour une réussite future encore plus performante que celle que nous avons connue dans le passé.

C'est avec cette conviction que je vous remercie pour votre collaboration passée et pour la confiance que vous m'avez accordée.

Michel DUFOUR



# RAPPORT DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Dans un article du journal «les Echos» paru en janvier 2009, Denis KESSLER disait «Nous sommes à un nœud de l'histoire, qui voit s'achever la longue phase commencée après la Seconde Guerre mondiale et dont l'issue sera une nouvelle phase, profondément différente, qui marquera la première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est la première crise globale, tous les secteurs, tous les pays, tous les continents sont concernés».

Nous sommes entrés en 2008 dans une crise structurelle, globale, qui impacte déjà aussi bien le secteur productif, nos industries, que les services et la consommation. C'est vrai au niveau national et international.

Ce constat fait, nous devons réagir et nous battre pour relancer une mécanique qui s'essouffle, rassurer les ménages, les consommateurs, effrayés par la remontée du chômage, déboussolés par les informations noircies de façon exagérée et par des prévisions économiques toutes plus pessimistes les unes que les autres, certainement dues à un manque de visibilité sur la durée et l'intensité de cette situation aussi exceptionnelle qu'inattendue.

Espérons que la baisse des taux d'intérêt, du prix du baril, des matières premières, confortés par les différents plans de relance et de soutien à tous les niveaux, permettront d'amortir le choc et limiteront les dégâts des crises financière et économique. Espérons aussi que cela sera suffisant pour réamorcer la confiance indispensable pour retourner la situation et retrouver le chemin de la croissance.

Les personnalités de premier plan qui s'exprimeront lors de la table ronde sur le thème «Sortir de la crise : état des lieux et perspectives pour nos industries» sauront nous éclairer et, pourquoi pas, nous rassurer.

D'une façon générale nous avons constaté que la première partie de l'année 2008 aura été convenable, même très convenable dans certains de nos secteurs. La situation s'est retournée

brutalement dès le mois de juin dans l'industrie jusqu'à devenir catastrophique pour les constructeurs automobiles, particulièrement en décembre.

Aucun de nos grands secteurs n'a été épargné, Peintures, Colles et Adhésifs, Encres d'Imprimerie et Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement.

## *Nous devons dépasser nos frontières hexagonales, suivre la logique des stratégies internationales de nos adhérents*

Dans ce contexte, les équipes de la FIPEC tout au long de l'année n'ont eu de cesse de répondre de façon active et souvent proactive aux différentes interrogations ou problèmes qu'il a fallu gérer, aux niveaux national, européen ou global dans les domaines technique et réglementaire, social, juridique et économique.

Devant un horizon bouché et un avenir incertain, nous devons saisir l'opportunité non seulement de constater et d'examiner, mais aussi et surtout de corriger et reconstruire.

Nous devons nous recentrer sur notre raison d'être qui consiste à rassembler des entreprises et des entrepreneurs

pour identifier et animer une profession issue de plusieurs métiers à caractéristiques communes.

Nous devons identifier les problèmes, les anticiper et participer à la recherche de solutions.

Nous devons aller au-delà des métiers intermédiaires que nous représentons pour établir des liens en amont et en aval en pratiquant une politique filière qui englobe fournisseurs et clients.

Nous devons dépasser nos frontières hexagonales, suivre la logique des stratégies internationales de nos adhérents et la globalisation des réglementations en nous impliquant dans les débats internationaux.

Nous devons établir et resserrer les liens avec les administrations nationales et européennes qui ont besoin de nos expertises et savoir-faire afin d'éviter que certaines ignorances ne les conduisent sans raison à des exigences inadaptées.

Nous devons être à l'écoute des responsables de vos entreprises et créer des opportunités relationnelles dans le cadre des syndicats, groupements et commissions.

Nous devons communiquer sur tous les sujets qui peuvent apporter des ouvertures à nos lecteurs et à nos auditeurs.

Nous devons participer à la qualification des collaborateurs, en soutenant les écoles qui les forment et en donnant de la visibilité aux offres et aux demandes d'emploi.

Nous devons nous intéresser à certaines catégories de personnel dont les métiers paraissent à tort insuffisamment connus et appréciés et qui sont néanmoins indispensables à la bonne utilisation de nos produits.

Pour atteindre tous ces objectifs, la FIPEC continue à s'organiser, à se renforcer, et à se moderniser. Des équipes spécialisées et compétentes s'investissent en permanence dans chacun de nos domaines d'activité.

## TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Les préoccupations techniques et réglementaires sont dominées par des sujets écologiques et environnementaux qui ont un impact sur la terre entière et font réagir les pays modernes et responsables.

«La France doit contribuer à la révolution écologique, chez elle, en Europe et dans le monde. Pour être porteuse de ce projet, la France doit devenir un modèle de développement durable».

C'est l'un des objectifs du Président de la République, c'est le but du Grenelle de l'Environnement et c'est l'orientation dans laquelle nos industries sont engagées.

## Grenelle Environnement

Changer, quand il le faut, les modes de production et les habitudes de consommation, amène à des transformations qui ne se réaliseront pas sans contraintes, c'est ainsi que le Grenelle entraînera :

- 1 milliard d'euros de taxe poids lourds et des perspectives de nouvelles charges pour nos entreprises,

- le risque de voir les CMR de catégorie 3 passer en catégorie 2 ce qui constituerait une nouvelle entrave à la mise sur le marché,
- l'intégration des poussières fines dans un projet de loi pour le calcul de la TGAP,
- l'augmentation de la TGAP décharge et la création d'une TGAP incinération,
- la mise en place de «bonus / malus».

*Le Grenelle est un engagement national mais, au-delà des frontières perdure une volonté européenne de légiférer*

Il apparaît cependant quelques secteurs pour lesquels le lancement du Grenelle sera porteur de nouveaux marchés comme l'isolation thermique et les travaux de rénovation des bâtiments.

Ce dernier chantier notamment, jugé prioritaire, avec la généralisation des labels BBC (Bâtiment Basse Consommation), le passage aux bâtiments à énergie positive (BEPO) et la rénovation de l'existant, devrait profiter aux ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) et aux travaux de décoration. Ce marché devrait donc exploser : pour la France, à échéance 2020, il est estimé à près de 80 millions de m<sup>2</sup> à

couvrir chaque année... C'est ainsi qu'à l'initiative de la commission ITE de la FIPEC, un tour de table a réuni le G2M (Groupement des Murs Manteaux) et le SNMI (Syndicat National des Mortiers Industriels).

Le Grenelle est un engagement national mais, au-delà des frontières, perdure une volonté européenne de légiférer.

## Étiquetage

L'un des objectifs du Grenelle consiste à exiger un étiquetage écologique, au-delà de l'étiquetage énergétique qui existe déjà. Concernant l'air intérieur, il est prévu de soumettre les produits de construction et de décoration à un étiquetage obligatoire où il sera fait mention des émissions de polluants volatils. Sont également envisagés, un affichage environnemental des produits de grande consommation et un affichage des conditions sociales en production.

## Gestion des déchets

Un autre objectif, très ambitieux, du Grenelle est la gestion des déchets, il concerne leur recyclage et leur valorisation. «L'engagement 250» du Grenelle a prévu un outil adapté pour la gestion des «déchets dangereux diffus». Un groupe de travail, constitué de l'ADEME, de Eco-Emballages, auquel la FIPEC participe sous l'égide du Ministère en charge de l'Ecologie, procède à la rédaction de projets de législation relatifs aux déchets dangereux diffus et à la responsabilité élargie du producteur.

Nous avons demandé un moratoire pour ces nouvelles initiatives qui nous paraissent inopportunes compte tenu de la crise et de leur inutilité du fait

des réglementations européennes déjà appliquées.

## Nanomatériaux

Le Grenelle de l'Environnement amorce un autre cadre réglementaire pour les nanomatériaux fabriqués et mis sur le marché en France. Le groupe de travail de la FIPEC a publié des documents techniques et de vulgarisation, et lors de notre dernière Assemblée Générale, une table ronde a rassemblé des experts qui nous ont présenté les réalisations possibles dans ce domaine. La FIPEC a été successivement auditionnée par l'AFSSET en février sur les nanomatériaux et la sécurité au travail, et par le Conseil National de la Consommation en novembre sur les nanotechnologies dans les métiers des peintures, des encres, colles et adhésifs.

## REACH

2008 a été une année décisive pour la mise en œuvre de REACH, plus de 2 millions d'enregistrements préalables faits par les entreprises concernent plus de 150 000 substances. Cette phase très importante pour nos fournisseurs l'est également pour nos entreprises. Dans ce domaine, la mobilisation des permanents de la FIPEC et la participation de nombreux adhérents, ont permis une sensibilisation dans toute la profession. Cette implication s'est traduite par plusieurs actions : des formations régionales, des participations à des colloques (FIPEC, Groupement Carrosserie, Groupement Anticorrosion, AFICAM, AFEI) et aux réunions des coordinateurs avec le BERPC (Bureau d'Évaluation des Risques des Produits

et Agents Chimiques), à la formation des acheteurs, à l'élaboration d'outils pédagogiques. Au niveau européen, la participation aux travaux de CEPE, EUPIA et FEICA permet de proposer des scénarii d'exposition génériques. Mais avec REACH s'amorce aussi une profonde mutation de nos systèmes d'étiquetage, de classification, d'inventaire de nos substances.

Publié le 31 décembre 2008, entré en vigueur le 20 janvier 2009, le règlement CLP (Classification and Labelling of Products) établit un calendrier de mise en application obligatoire en décembre 2010 pour les substances et juin 2015 pour les mélanges.

## Biocides

En 2008, a été mis en place l'outil de télédéclaration des produits biocides et le lancement du développement du futur Système d'Administration des Autorisations de Mise sur le Marché des Biocides, dénommé SALAMMBO.

## Convention CMR

Le 21 avril 2008, le Président de la FIPEC, Monsieur Michel DUFOUR, a signé la convention CMR avec Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Cette convention engage :

- la FIPEC à aider ses adhérents fabricants de peinture à réaliser l'évaluation des risques CMR, à recommander d'éviter l'emploi de tout CMR de catégorie 1 et 2 et à mener un effort particulier concernant la substitution de 4 substances CMR,
- et à nos côtés, la DGT (Direction Générale du Travail), l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) ainsi que la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés).



De plus, la FIPEC collabore avec l'UIC (Union des Industries Chimiques) et l'INRS à l'élaboration d'un programme et d'outils de formation à destination des PME/PMI et TPE/TPI.

Des journées à thème sur le risque chimique et les CMR sont prévues.

## Émissions de COV

Concernant les émissions de COV, les guides réalisés par la FIPEC, le logiciel COVExpert® et l'implication de nos adhérents dans le programme COATINGS CARE ont permis de rassurer pleinement la Commission Européenne lors de notre audition par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique).

## Normalisation

Au total, en France, 45 normes ont été publiées en 2008 pour le seul secteur des peintures et vernis.

La normalisation est une étape incontournable. Par exemple, sur le plan de l'anticorrosion, la mobilisation de la FIPEC et de l'OHGPI ont permis d'assurer la pérennité d'une norme vitale pour ce secteur et des efforts conjoints de la FIPEC et du GEPI ont permis l'abandon d'un projet de norme qui aurait été dévastateur pour la profession.

Sur le plan du bâtiment, c'est grâce au ralliement et à la volonté des acteurs du secteur des Enduits de Peinture, qu'une nouvelle norme a vu le jour en un temps record.

Enfin, le vote par la FIPEC de la norme européenne sur le transport s'est révélé décisif car elle a été adoptée avec une voix d'avance !

## SOCIAL ET JURIDIQUE

### Réformes

Le rythme des réformes sociales, engagé dès le second semestre 2007, s'est accéléré en 2008 tant par la voie du dialogue social que par la voie législative. Le Gouvernement et les partenaires sociaux n'ont pas «chômé»...

*Le rythme des réformes sociales, engagé dès le second semestre 2007, s'est accéléré en 2008*

Pour preuve, la négociation sur la représentativité syndicale, assortie d'un calendrier extrêmement serré, a été engagée dans la foulée de celle relative à la modernisation du marché du travail qui venait d'aboutir à l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008. De son côté, le Parlement adoptait le 31 janvier 2009, le projet de loi sur le pouvoir d'achat prévoyant notamment le rachat des jours de RTT, et le projet de loi fusionnant l'ANPE et les Assedic, qui a débouché sur la création du Pôle emploi.

Des textes importants se sont ainsi succédés au fil des mois. Mais il convient de souligner les plus marquants issus de la négociation collective :

- La loi portant sur la modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 qui

marque un premier pas vers la flexisécurité,

- La loi du 20 août 2008 portant sur la rénovation de la démocratie sociale avec deux volets: la représentativité syndicale et le temps de travail. Elle bouleverse, pour sa part, les règles actuelles relatives à la légitimité des organisations syndicales et de validation des accords collectifs et donne beaucoup plus de latitude à la négociation d'entreprise en matière de temps de travail.

L'année s'est achevée sur des élections prud'homales, qui ont connu un fort taux d'abstention de la participation des salariés (74,5%) et, dans le cadre des négociations interprofessionnelles, sur un triptyque avec les accords relatifs au chômage (assurance chômage et chômage partiel), à la GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et à la formation professionnelle.

Dans notre branche professionnelle, et ce pour la troisième année consécutive, un accord salarial a été conclu le 24 janvier 2008. La FIPEC, cosignataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC), a participé à cette négociation aux côtés de l'UIC en concertation avec les membres de la Commission Sociale de la FIPEC et du Comité Social de la Parachimie, qui réunit trois Fédérations associées (la FIPEC, la FEBEA et la FNCG). L'accord a été signé par la CFE-CGC, la CMTE-CFTC et la FCE-CFDT, signataires des accords de 2006 et 2007. Les salaires minima conventionnels ont été revalorisés de 2,33% et la valeur du point, base 38 heures, est ainsi passée à 7,32€. Cet accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008.



Une négociation sur la formation professionnelle puis la négociation sur l'égalité professionnelle et salariale dans les industries chimiques, ont également abouti à la signature d'accords par la CFE-CGC, la CMTE-CFTC, la FCE-CFDT et la CGT-FO.

Hormis ces accords, les négociations se sont poursuivies sur le PEI/PERCOI et la rénovation des structures salariales conventionnelles. L'ouverture de deux nouveaux chantiers au second semestre 2008 portant sur le droit syndical et la GPEC avec un volet relatif aux seniors, sont l'illustration d'un dialogue social bien nourri dans la branche des industries chimiques.

## Activités du Département Social

En 2008, l'activité du Département Social s'est également articulée autour des axes suivants :

- Le mandat de l'UIC et des Fédérations associées pour représenter la branche dans le cadre de la négociation interprofessionnelle «marathon» sur la représentativité syndicale, le développement

du dialogue social et le financement du syndicalisme, qui a abouti le 9 avril 2008 à une Position Commune signée par la CGT et la CFDT. Ce texte a été transposé dans la loi du 20 août 2008 portant sur la rénovation de la démocratie sociale,

- L'évolution de la législation sociale, la déclinaison des accords interprofessionnels et leur articulation avec les dispositions conventionnelles,
- Les travaux des groupes de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) et du MEDEF auxquels la FIPEC a participé,
- Les réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries chimiques, du Comité paritaire chimie de C2P (OPCA de la branche), les Conseils d'Administration du CFA AFI 24 et les jurys d'examen de l'ITECH,
- Le service extranet du Département des Affaires Sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux...) dont l'accès est réservé aux adhérents,
- La gestion du service de demandes

d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de postes à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

## Commission Sociale

Présidée par Tayeb AMOURI (AKZO NOBEL COATINGS), la Commission Sociale est avant tout un lieu d'échanges interactifs, de partage d'expériences et d'information. Elle s'est réunie cinq fois en 2008.

## *Le Gouvernement a affiché sa ferme volonté de poursuivre les réformes sociales en 2009*

Elle intervient sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles ou sur les travaux de la Commission du MEDEF «Relations du Travail et Politiques de l'Emploi» auxquels participe la FIPEC qui est par ailleurs consultée sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

La Commission Sociale est également un lieu de réflexion avec la participation d'experts qui sont notamment intervenus sur :

«Les outils de fidélisation des cadres» et «les impacts de la loi Fillon sur le régime de prévoyance des entreprises».

## Enquête sur les rémunérations

Une enquête sur les rémunérations versées en 2008 a été menée auprès des entreprises adhérentes FIPEC. 141 établissements représentant un effectif total de 10 303 salariés (soit un peu plus de 50% des effectifs de nos professions) ont participé à cette enquête dont les résultats, non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

Les résultats font par ailleurs l'objet d'une consolidation au niveau de la branche.

## Emploi

Concernant l'emploi, après un premier trimestre 2008 positif, des suppressions d'emploi ont été observées dès le deuxième trimestre pour s'accroître au cours du second semestre. On constate notamment, en un an, un recul de l'emploi industriel de 2,2% et une chute spectaculaire de l'emploi intérimaire de 21,2%. Le taux de chômage a atteint fin 2008, 8,2% de la population active.

Dans nos professions, nous constatons selon l'UNEDIC une baisse de 1,5% des effectifs dans les peintures et les encres et de 7,1% dans le secteur des colles.

Il convient ici de souligner le rôle de l'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et de la diversité des industries chimiques (OPIC) au niveau de la branche qui a notamment pour mission d'assurer une veille prospective sur l'évolution des métiers.

Par ailleurs, le Contrat d'étude prospective (CEP) sur l'avenir des industries chimiques en France à l'horizon 2015, élaboré paritairement avec le support

du Ministère du travail (DGEFP), présente un diagnostic très complet de la branche des Industries Chimiques tant au niveau économique que social et examine, au travers de trois scénarii, ses évolutions possibles pour les 10 prochaines années.

*2008 aura été pour le Département Économique et Communication une année particulièrement dense*

Cette analyse prospective amène une série de préconisations en matière de gestion des ressources humaines et de formation présentée sous forme d'un schéma directeur des ressources humaines.

Nonobstant un contexte économique international et national dégradé, le Gouvernement a affiché sa ferme volonté de poursuivre les réformes sociales en 2009, de renforcer le dialogue social avec les partenaires sociaux et d'ouvrir de nouveaux chantiers. L'agenda social devrait notamment s'articuler autour des points suivants :

- L'engagement de consultations par le député Jean-Frédéric POISSON, missionné par le Premier Ministre, sur le rôle des branches dans le renouvellement du dialogue social en France et le financement du paritarisme,

- Les négociations interprofessionnelles en cours sur les régimes de retraite complémentaire et la médecine du travail,
- Des concertations sur la gouvernance des entreprises et la modernisation des institutions représentatives du personnel,
- Les négociations au niveau de la branche sur la politique salariale, le droit syndical, la GPEC, les seniors, la formation professionnelle,
- La prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

## ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATION

2008 aura été pour le Département Économique et Communication une année particulièrement dense.

Dense parce que l'actualité en matière législative a été riche, dense par le nombre de dossiers traités, dense parce que la dégradation inattendue amorcée par la crise financière aura été préoccupante dès la rentrée de septembre.

## LME

Tout d'abord, la Loi de Modernisation de l'Économie dite LME, a bouleversé les relations commerciales en matière de délais de paiement et de négociabilité des tarifs. Tout au long de l'année, la FIPEC a participé aux discussions qui ont accompagné l'élaboration du texte et remonté au MEDEF une synthèse des commentaires de nos entreprises sur l'application de cette Loi.

Nous avons diffusé un résumé des principales dispositions de la Loi, ses impacts ainsi qu'un document avec

une série de « questions / réponses » destiné à faciliter les discussions avec les réseaux de distribution et les clients directs. Tous les syndicats adhérant à la FIPEC, Groupements, Commissions, ont bénéficié d'informations précises et systématiques sur l'application de cette Loi et de ses interprétations dans le cadre des accords dérogatoires. Pour s'assurer de la pertinence des informations communiquées, la FIPEC s'est appuyée sur l'expertise de l'Association Française des Crédit Managers et Conseils et du CODINF.

Votre Fédération a été très sollicitée et a participé à de très nombreuses discussions avec les organisations professionnelles de clients, dont certaines ont abouti à la mise en place d'accords dérogatoires.

## Actualité des groupements

2008 aura été dense en terme de changement à la tête des Groupements.

Tout d'abord, suite à la démission de Jean-Rémy CAURETTE (ICI Paints Déco France) du Groupement Grand Public, un appel à candidature a été lancé et Christian BRIDOUX (PPG AC EMEA Retail Europe) a été élu.

Philippe Cabaret (PPG AC EMEA) a remplacé Robert MARCHELLO (MAESTRIA) à la présidence du Groupement Anticorrosion.

Gilbert EICHOLZ (CELLIOSE) a été élu à la présidence du Groupement Industrie, suite à la démission de Christophe SABAS (BECKER Industrie) appelé à une fonction européenne au sein de son groupe.

Gilbert EICHOLZ a par ailleurs été élu à la Présidence du Syndicat Peinture Rhône-Alpes en remplacement de

Louis-Philippe REYNAUD (Blanchon Syntilor).

Henri JARDIN (TOUPRET) assure la présidence de la nouvelle Commission Enduits et Helmar DAUFENBACH (STO) celle de la Commission ITE.

Enfin, Stéphane FOUQUAY (BOSTIK) a accepté la présidence de la Commission Technique en remplacement de Guy Geiger (BASF Coatings).

## Actualité des secteurs

Dense parce que les sujets d'actualité ont été nombreux, en voici quelques exemples :

- La Commission des Acheteurs animée par Antoine DUFOUR (ALLIOS) a été particulièrement active, elle s'est réunie quatre fois en 2008. Un bulletin d'information a été communiqué à la presse mettant en exergue la flambée du prix des matières premières au cours du premier semestre. Cet enjeu concernant tous les secteurs de la FIPEC, la commission a été élargie aux fabricants de colles, adhésifs, mastics et encres. Une réunion exceptionnelle début 2009, comptant plus de 40 représentants de sociétés adhérentes, a été consacrée à l'application de la Loi LME.

- La Commission Financière de l'AFEI, pilotée par Charles ERUIMY (SUN CHEMICAL), a travaillé successivement sur les modalités de mise en œuvre de la loi NRE, puis sur celles relatives à la LME et aux délais de paiement.

Les actions filières se sont également densifiées en 2008 :

- 3PF avec la FND, la CAPEB, l'UPPF,
- Le Groupement Carrosserie avec la FEDA, FFC, CNPA, FNA,
- Le Groupement Anticorrosion avec le GEPI et l'OHGPI,

- L'AFEI et l'AFICAM dans le cadre du soutien des marchés de la filière graphique sous l'égide de la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'industrie et des services),

- AFICAM : actions filières dans le domaine des colles bâtiment,

- L'AFCALE avec CREAPLUS, le CNEA,

- Le Groupement Grand Public avec UNIBAL et la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB),

- La Commission ITE avec le G2M et le SNMI.

## Communication



La communication reste l'un de nos principaux objectifs et, les différents métiers représentés par la FIPEC font désormais l'objet d'actions spécifiques, sectorielles ou institutionnelles. Il est difficile de les citer toutes, en voici une liste non exhaustive :

- **AFEI** : Publication de la plaquette AFEI et organisation d'un point presse.

- **AFICAM** : La Section Colles Bâtiment de l'AFICAM, présidée par Robert LACOSTE (BOSTIK) a créé un groupe de travail relatif aux FDES (Fiches de Données Environnementales et Sanitaires) collectives pour répondre aux demandes des clients.

- **AFCALE** : 2<sup>e</sup> édition du «Village des Couleurs» dans le cadre du Salon Marie Claire Idées pour promouvoir et valori-

ser les activités de loisirs. Finalisation du Site Internet spécifique AFCALÉ.

- **Carrosserie** : poursuite des relations avec les membres de la filière avec un point sur les réglementations (communication REACH, document sur la réglementation COV).
- **Bâtiment** : poursuite de la tournée du bus dans plusieurs régions, participation à différents salons où 3PF a été sollicité, réunions dans l'objectif de rassembler les acteurs de la filière pour réaliser un salon professionnel unique tous les 2 ans.
- **Grand Public** : mise en ligne du site [www.mamaisonmapeinture.com](http://www.mamaisonmapeinture.com)
- **Industrie** : brochure finalisée.
- **Anticorrosion/Marine** : travail en filière sur les aspects normatifs, les garanties, l'actualité technique et réglementaire.

Le magazine L'ESSENTIEL, relais d'information de la Fédération, valorise nos métiers et reflète l'image d'une organisation professionnelle dynamique, attentive à ses partenaires tant en aval qu'en amont. Chaque édition fait l'objet d'un dossier spécial consacré à l'un de ses secteurs.

Les Syndicats Peinture ont décidé la réalisation d'un film institutionnel destiné à rappeler l'indispensabilité des revêtements peintures, l'importance des technologies, l'étendue de ses différents métiers et son environnement. Ce film sera réalisé en 2009.

## AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Jamais les équipes de la FIPEC n'auront été aussi impliquées dans les sujets européens et internationaux. Nous avons été présents à toutes les

*Au-delà de notre représentation dans les évènements institutionnels européens, nous sommes présents dans les principaux groupes et commissions de CEPE, EUPIA, et de FEICA*



assemblées générales, que ce soit celles de CEPE à Berlin et à Bruxelles, d'EUPIA à Prague, de FEICA à Marseille qui fut exceptionnelle tant par la qualité des intervenants que par la présence de plus de 270 participants, et de NPCA (National Paint & Coatings Association) pour soutenir le premier American Coatings Show.

Au-delà de notre représentation dans les évènements institutionnels européens, nous sommes présents dans les principaux groupes et commissions de CEPE, EUPIA, et de FEICA et, depuis 2008, membre de IPPIC (International Paint and Printing Ink Council), avec comme objectif de tenir notre place dans la globalisation de nos activités, d'essayer de contribuer à mener à bien l'optimisation et la rationalisation des différentes réglementations, standardisations, normalisations qui, par leur diversité, ne facilitent pas aujourd'hui le développement des entreprises et génèrent des coûts inutiles.

Nous avons reçu à la FIPEC, en mars 2008, les représentants au niveau mondial d'IPPIC et CCISC (Coatings Care Industry Stewardship Committee).

Nous ne voudrions pas oublier de remercier tous les représentants de nos entreprises qui, régulièrement, siègent dans les différentes instances de nos organisations européennes Peintures, Encres, Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement, Colles et Adhésifs.

Les équipes de la FIPEC et moi-même, conscients des enjeux économiques, sociaux, techniques et réglementaires particulièrement décisifs en cette période difficile et pleine d'incertitudes, continueront à porter tous leurs efforts et leur vigilance en aidant les entreprises membres de la Fédération à surmonter cette crise dans les meilleures conditions.

Michel LE TALLEC

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans un contexte économique dégradé sur la deuxième partie de l'année, le Département des Affaires Economiques et Communication de la FIPEC a poursuivi en 2008 sa mission d'observatoire en collectant les indices économiques des entreprises adhérentes et en produisant un certain nombre de statistiques sur les secteurs.

Parallèlement, nourrie par les sujets d'actualité, d'ordre économique, technique & réglementaire et social, l'activité Communication du Département assure un rôle de catalyseur en exploitant les différentes sources d'information et en réunissant les adhérents autour de pôles de réflexion.

En 2008, plus de 50 réunions ont été organisées entre les groupements sectoriels, les commissions, et les groupes de travail.

Ce travail de fond, de recueil de données, d'échanges, de réflexion et de vulgarisation génère le contenu des messages de la FIPEC qui se fait le porte-parole de ses adhérents auprès des différents publics institutionnels et professionnels, pouvoirs publics, acteurs économiques, filières, presse...

Cette collaboration étroite avec les adhérents aboutit à des décisions, à la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation, au lancement d'actions de communication et à la création de supports pédagogiques et d'information.

L'intérêt de la communication FIPEC réside dans sa capacité à vulgariser les sujets qui occupent le quotidien des professions représentées et à faire valoir leurs enjeux auprès des différentes parties prenantes. Cette stratégie d'ouverture et d'information poursuit le but d'accompagner les entreprises dans les défis présents et futurs qu'elles ont à relever. L'actualité 2008 a été particulièrement dense et le Département des Affaires Économiques et Communication s'est concentré autour de quatre grands pôles :

- L'actualité législative, avec notamment l'entrée en vigueur de la loi Chatel et de la Loi de Modernisation de l'Économie
- La crise qui déstabilise et fragilise l'ensemble du tissu économique et industriel
- L'animation des groupements et commissions autour des actualités sectorielles
- La communication institutionnelle et sectorielle de la fédération.

## L'actualité législative

Au chapitre économique, deux nouveaux textes ont marqué un tournant dans les relations commerciales : la loi Chatel et la LME. Ils ont amené la FIPEC à lancer un certain nombre d'actions pour informer les adhérents et faire valoir leur position.

### La loi Chatel

En 1996, la loi Galland avait déjà clarifié le seuil de revente à perte. Suite à certaines dérives qu'elle avait générées au niveau des marges arrières, le législateur a tenté de les limiter par différents dispositifs. En même temps qu'elle permettait une intégration partielle des marges arrière dans le calcul du seuil de revente à perte, la loi n° 2005-882 en faveur des PME, faisait des CGV le socle de la négociation commerciale. Elle favorisait également la négociation de conditions particulières de vente, rendant possible la différenciation entre clients dans le respect du principe de non discrimination.

La loi Chatel, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008, est le point de départ d'une réforme législative plus vaste. Organisée en 4 titres, elle vise essentiellement à poursuivre la modernisation des relations commerciales (titre 1<sup>er</sup>) et à agir en faveur du pouvoir d'achat (titre II) avec notamment :

- La fixation d'un seuil de revente à perte à trois fois net
- La fixation, dans une convention unilatérale, du résultat de la négociation entre un fournisseur et ses distributeurs, avec un formalisme moins contraignant que celui instauré par la loi en faveur des PME en 2005.

## La Loi de Modernisation de l'Économie

Adoptée à peine 7 mois après la loi Chatel, la Loi de Modernisation de l'Économie, dite «LME», marque une nouvelle étape dans la réforme des relations commerciales.

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, elle aborde des questions très diverses dont deux volets importants, l'un sur la négociabilité des tarifs et l'autre sur la réduction des délais de paiement. Cette disposition prévoit un plafond à 45 jours fin de mois ou 60 jours nets.

Ce volet laisse également la possibilité aux organisations professionnelles de mettre en place des accords dérogatoires en vue d'aménagements dans la réduction des délais de paiement, avec toutefois une date butoir au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette démarche doit être motivée par des arguments économiques étayés et l'accord dérogatoire ainsi rédigé doit faire l'objet d'un avis de la DGCCRF et de l'Autorité de la Concurrence avant d'être entériné par décret.

Tout au long de l'année, la FIPEC a participé aux discussions qui ont accompagné l'élaboration de ce texte. En février 2008, elle a communiqué au MEDEF une synthèse des commentaires des entreprises sur la mise en place de cette loi. Elle a également rédigé un résumé des principales dispositions de la loi et élaboré une série de «questions / réponses», apportant des réponses aux interrogations pratiques des entreprises.

Afin de renforcer la pertinence de l'information fournie aux entreprises, la FIPEC s'est appuyée sur l'expertise d'un représentant de l'Association Française des

Crédit Managers et Conseils, travaillant avec l'organisme CODINF.

Par ailleurs, la fédération a engagé des discussions avec les fournisseurs de matières premières sur la mise en place d'un accord dérogatoire. Les discussions se sont poursuivies début 2009.

## *Actualité législative, animation des groupements et communication ont été les grands pôles d'interventions*

La Commission des Acheteurs a tenu une réunion exceptionnelle début 2009 pour faire le point sur les différents aspects de la LME.

Par ailleurs, la FIPEC a participé, sur demande, aux discussions dans les filières qui souhaitaient la mise en place d'un accord dérogatoire. Ce fut le cas pour le secteur des peintures bâtiment, grand public et anti-corrosion et pour l'AFCALE.

Le **Groupement Peintures Bâtiment** a organisé plusieurs réunions avec les représentants de la FND (Fédération Nationale de la Décoration), du SFEC (Syndicat Français des Enducteurs Calendriers), de l'UFTM (Union Française des Tapis-Moquettes) et de la broserie pour exposer la position des entreprises du secteur. La FIPEC s'en est fait le porte parole en participant

à plusieurs réunions avec les représentants de nombreuses organisations professionnelles de la filière bâtiment et travaux publics. Un accord dérogatoire a été signé le 9 décembre en présence du Secrétaire d'Etat, Hervé Novelli, par 70 fédérations professionnelles.

Le **Groupement Peintures Anti-corrosion** a décidé, après échanges avec la filière, de se rallier à cet accord.

Le **Groupement Peintures Grand Public** a suivi la même démarche dans la filière bricolage. Engagées dès le mois de mai, et après plusieurs réunions, les discussions ont abouti à la signature d'un accord dérogatoire en novembre 2008, que la FIPEC a signé au nom des fabricants de peintures grand public adhérents.

L'AFCALE, a participé à l'élaboration d'un accord dérogatoire dans le secteur des activités manuelles artistiques.

Les autres familles de la FIPEC, à savoir peintures industrielles, retouche automobile, encres et colles, ont fait part de leur volonté d'appliquer strictement la loi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Plusieurs réunions ont permis de présenter les différents aspects de la loi et d'échanger sur les discussions en cours dans les autres secteurs, à l'image de la commission financière AFEL, qui s'est réunie plusieurs fois sur le sujet, avec l'objectif de rédiger des outils d'information pour faciliter l'application de la loi.

### **Sortir de l'isolement en période de crise**

Dans le contexte de la crise économique, la FIPEC a suivi les travaux du MEDEF et de différents acteurs écono-

miques sur la mise en place d'une cellule de soutien PME / TPE. 76 cellules sont d'ores et déjà ouvertes à travers la France et un médiateur du Crédit a été nommé. Ces cellules doivent permettre aux PME / TPE qui les sollicitent, de débloquer certaines situations. Par la mise en commun des difficultés rencontrées, elles peuvent également permettre de trouver des solutions plus rapidement.

Cette initiative vise à aider les chefs d'entreprise à passer le cap de la crise actuelle et à rompre leur isolement face aux difficultés. Sont concernés une partie des adhérents de la FIPEC et la grande majorité des clients de leurs industries.

### **L'animation des groupements et commissions**

L'extrême densité de l'actualité économique et les travaux relatifs aux législations sociales, réglementaires et environnementales expliquent la fréquence des réunions des groupements et commissions.

Elles ont été indispensables pour informer les adhérents, évaluer l'impact des réglementations, recueillir les informations terrain et permettre aux instances de la FIPEC, Conseils d'Administration et Comités de Direction des différents syndicats de prendre les décisions nécessaires. Elles ont permis d'élaborer les argumentaires nécessaires à la défense des positions de la profession dans les contacts avec les autorités de tutelle.

Hormis les sujets transversaux qui font l'actualité de l'ensemble de nos industries, des points plus spécifiques ont

# RAPPORT d'Activité Économique

été travaillés dans les différents groupements et commissions.

L'actualité 2008 du **Groupement Peintures Bâtiment** a concerné nombre de sujets essentiels tel que le projet d'étiquetage environnemental et sanitaire, les travaux de la commission enduits relatifs à la normalisation, le démarrage des travaux de la commission ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur). Ces travaux se poursuivent en 2009.

Le **Groupement Peintures Grand Public** a élu son nouveau président, Christian Bridoux, Directeur Marketing Europe de PPG Architectural Coatings EMEA. Il succède à Jean-Rémy Caurette du groupe Akzo Nobel qui a démissionné après avoir exercé son mandat durant près de 10 ans.

Le **Groupement Anti-corrosion** a également procédé à l'élection de son nouveau Président, Philippe Cabaret du groupe PPG. Dès son arrivée, l'actualité législative a imposé les dossiers prioritaires à traiter. Ainsi, les échanges autour de la LME et des délais de paiement ont permis au groupe de prendre position sur les accords dérogatoires en cours de signature.

Le **Groupement Peintures Industrie** a, lui aussi, changé de président en 2008, suite à la démission de Christophe Sabas, appelé à d'autres fonctions au sein du groupe Becker Industrie. Gilbert Eicholz, Directeur Général de la société Celliose a été élu pour lui succéder. Dans le contexte sectoriel actuel, ce sont les sujets d'ordre économique, réglementaire et social qui ont motivé l'organisation de plusieurs réunions et mobilisé les débats et réflexions communes.



Le **Groupement Carrosserie** a poursuivi le travail sur des sujets communs à la filière et a réuni à deux reprises les représentants du CNPA, de la FNAA et du GNCR. Un bilan de la campagne COV menée depuis 2007 a pu être dressé et une information de sensibilisation sur la législation REACH a été engagée. En juin, en mutualisant les informations, un état des lieux de la législation relative aux peintures dans les ateliers de carrosserie a été réalisé. Des représentants du CNIDEP sont intervenus en réunion pour présenter leurs travaux relatifs à la Directive Cadre sur l'eau.

Concernant le règlement Reach, la FIPEC a proposé à la FEDA (Fédération des Distributeurs Automobiles) et à la FIEV (Fédération des Équipementiers Automobile) un fil conducteur. Il permet d'expliquer cette législation complexe et d'identifier clairement les responsabilités de chaque acteur de la filière, selon sa position dans la chaîne de valeur. Sous forme de diaporama, cet outil leur sert de base de présentation pour communiquer vers la filière aval.

La **Commission des Acheteurs** a été particulièrement active en 2008. Témoin d'une première partie de l'année extrêmement chahutée par les matières premières, la Commission, qui s'est réunie 4 fois en 2008, a notamment organisé une réunion exceptionnelle début septembre. Face à la flambée du coût des matières premières, l'objectif était d'évaluer les outils de communication à mettre en place. Un bulletin d'information a mis en avant les paramètres fondamentaux auxquels sont confrontées les entreprises dans le domaine des achats.

Par ailleurs, dans la perspective de l'entrée en vigueur de la LME, une autre réunion exceptionnelle a été décidée en fin d'année et a eu lieu le 12 janvier 2009. La participation de plus de 40 personnes, représentant l'ensemble des secteurs de la FIPEC, a permis de faire le point sur les discussions en cours et de répondre aux questions que pose la mise en place de cette loi.

La **Commission Financière de l'AFEI** s'est concentrée sur la question de la LME et des modalités de mise en

œuvre. La volonté de ses membres est de créer des outils qui facilitent l'application de la loi dans les entreprises. Un représentant de l'AFDCC a été invité à l'une des réunions afin de partager son expertise sur le sujet.

Au niveau de l'**AFICAM**, l'actualité a également été très dense au sein de la **Commission Colles Bâtiment**. Outre les sujets relatifs à la mise en œuvre des produits, gérés en collaboration avec les différents acteurs de la filière, un groupe de travail sur les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires a été créé. Sa mission est d'étudier la possibilité d'établir des fiches collectives pour répondre aux donneurs d'ordres en matière de démarche HQE.

## La communication de la fédération

La FIPEC s'attache à développer une image positive de ses secteurs, de ses adhérents et se positionne comme le référent d'une branche industrielle responsable et attractive.

La communication, institutionnelle ou sectorielle, engagée depuis plusieurs années auprès des différentes parties prenantes, valorise le savoir-faire des secteurs, informe sur l'évolution de la profession et fait prendre conscience de l'environnement et des contraintes des industries de la FIPEC.

Les sujets abordés au sein des groupements et commissions font l'objet d'une communication ciblée et adaptée aux objectifs à atteindre.

Des outils sont régulièrement développés pour fluidifier l'information et créer un lien permanent et qualitatif avec les filières professionnelles et les partenaires institutionnels.

## Communication institutionnelle

- Le magazine **L'Essentiel**, après 3 ans d'existence, est devenu un relais d'information incontournable. Faire-valoir des activités des professions que la FIPEC



représente, il est diffusé aux collaborateurs des entreprises adhérentes, à la presse économique et sectorielle et aux pouvoirs publics. Outil transversal en abordant des sujets communs à la profession, il met également en exergue les secteurs d'activité de la FIPEC. Après un dossier spécial consacré au secteur des colles fin 2007, les deux numéros réalisés en 2008 ont présenté successivement les encres et les couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement. L'Essentiel n° 5 publié au moment de l'Assemblée Générale en mai 2008 fait un «focus» spécial sur la filière peinture anti-corrosion.

Et parce que les champs d'activités économiques, sociaux, techniques et

réglementaires des industries dépassent nos frontières, la FIPEC ouvre les pages de son magazine à l'actualité internationale. Dans sa nouvelle rubrique «Europe», L'Essentiel se penchera régulièrement sur les faits marquants des fédérations dont la FIPEC est membre.

- Des **informations presse** sont diffusées régulièrement pour assurer une couverture médiatique permanente appuyée par un fond documentaire : fiches thématiques, dossiers de presse propres à chaque secteur, communiqués sur une actualité sectorielle ou législative... Les documents presse, une photothèque et une sélection des articles parus sont consultables et téléchargeables sur la salle de presse FIPEC, accessible via [www.fipec.org](http://www.fipec.org) ou directement à l'adresse [www.commLC.com/fipec](http://www.commLC.com/fipec). De plus en plus, la FIPEC est sollicitée par les journalistes pour réagir face à une actualité ou alimenter des dossiers sectoriels.

- Un **projet de film** a été lancé pour valoriser la peinture, son indispensabilité, ses technologies, ses métiers, et faire prendre conscience de la responsabilisation des industriels sur les préoccupations environnementales. Un groupe de travail se réunit régulièrement pour faire aboutir le projet et vise l'objectif de sortir le film vidéo à l'automne prochain.

## Communications sectorielles

- Les **tables rondes** des Assemblées Générales FIPEC et AFICAM, avec des intervenants de grande qualité et animées par le journaliste Nicolas Angel, ont donné l'opportunité aux adhérents et invités extérieurs (représentants des

filières, des pouvoirs publics et instances professionnelles) de bénéficier d'une approche élargie des sujets qui font l'actualité des secteurs de la fédération. La table ronde FIPEC 2008 était tournée vers l'avenir en traitant des **nanotechnologies**, tandis que celle de l'AFICAM abordait le thème très sensible des matières premières. Une synthèse des débats a été rédigée, largement diffusée et mise à disposition dans la salle de presse et sur le site FIPEC.

- **La campagne de l'Association Peintres et Peintures pour la France**, le tour de France «la peinture, mon futur !», s'est poursuivie avec de nouvelles étapes régionales et la participation à différents salons professionnels. Avec l'organisation de nombreuses étapes en région et des milliers de jeunes des collèges ciblés, l'association poursuit son but, celui de valoriser les professions et de promouvoir les filières de formation. 3PF s'implique également dans un projet de film sur les métiers de la peinture.

- L'AFEI a organisé une **conférence de presse** début novembre qui a fait le bilan de l'activité des encres pour l'im-



primerie et l'emballage aux journalistes du secteur. A cette occasion, l'AFEI a diffusé sa nouvelle plaquette institutionnelle qu'elle a également adressé aux interlocuteurs de la filière.

- Une **conférence «peintures, colles et développement durable»**, organisée conjointement par le secteur des peintures et des colles bâtiment dans le cadre du salon «Couleurs & Métiers» à Lyon en mars, a fait un point sur les évolutions technologiques et réglementaires des produits. L'objectif était de répondre aux idées reçues sur les typologies de produits disponibles sur le marché, les propriétés et la mise en œuvre de ces gammes, qui permettent de concilier performances et préoccupations environnementales et santé.

- Un **Village de la Couleur** au cœur du salon «Marie Claire Idées» : installés autour d'un Espace Découverte, quatre fabricants de l'AFCALE ont eu l'opportunité de faire découvrir leurs produits et leurs techniques. Ils ont ainsi contribué à replacer leur activité au centre des loisirs créatifs.

Des animations, ateliers et démonstrations ont offert la possibilité aux nombreux visiteurs de tester les produits en réalisant leur création artistique qu'ils pouvaient emporter.

## Travail de veille active

Outre son rôle opérationnel, le Département Economique et Communication de la FIPEC étend sa participation à différents sujets transversaux et à l'actualité européenne.

Parmi les groupes de travail auxquels il participe, celui consacré aux nanotechnologies où l'enjeu est d'apporter une information vulgarisée à tous les publics concernés.

Au niveau européen, la FIPEC a par exemple participé au «Workshop CEPE» en mars, durant lequel elle a présenté

les travaux français réalisés au niveau des filières professionnelles.

Dans le secteur des colles, adhésifs et mastics, L'AFICAM assure la présidence du «Working Group Communication» de FEICA et a participé activement, sous la Présidence de Jean-Marc Barki, à l'organisation de l'Assemblée Générale FEICA à Marseille en septembre. Les forums relatifs à des sujets techniques et réglementaires, ainsi qu'une table-ronde sur l'innovation ont réuni le nombre record de plus de 270 participants.

Les organisations européennes et les associations nationales sont complémentaires et la communication doit être intensifiée, pour rendre plus accessibles aux adhérents, les travaux réalisés au niveau européen. Le magazine L'Essentiel relaie l'information sur les actions européennes et leurs impacts sur les marchés nationaux.

Pour le Département des Affaires Économiques et Communication, 2008 est encore une année caractérisée par la richesse des échanges avec une grande diversité d'interlocuteurs et de sujets.

Plus que jamais, l'entreprise industrielle est un pilier de la nation. Les secteurs d'activité représentés par les adhérents de la FIPEC recèlent des savoir-faire extrêmement pointus ; en quelques années, ils ont considérablement évolué à différents niveaux, qu'ils soient technologique ou environnemental. L'une des missions prioritaires d'une fédération est de porter les valeurs de ses secteurs d'activité et d'étendre leur visibilité. La FIPEC y participe activement.

Dominique AYOUL



# RAPPORT D'ACTIVITÉ SOCIALE

Le rythme des réformes sociales, engagé dès le second semestre 2007, s'est accéléré en 2008 tant par la voie du dialogue social que par la voie législative.

Le Gouvernement et les partenaires sociaux n'ont pas «chômé»...

# RAPPORT d'Activité Sociale

La cadence soutenue de ces réformes s'est illustrée par l'engagement le 24 janvier 2008 de la **négociation sur la représentativité syndicale**. Elle était assortie d'un calendrier extrêmement serré, et s'inscrivait dans la foulée de celle relative à la modernisation du marché du travail qui venait d'aboutir à l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008, signé par trois organisations patronales (MEDEF, UPA, CGPME) et par la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et FO.

De son côté, **le Parlement adoptait le 31 janvier 2008 deux projets de loi** : l'un sur le pouvoir d'achat prévoyant notamment le rachat des jours de RTT, l'autre fusionnant l'ANPE et les Assedic, qui a débouché sur la création de Pôle emploi.

**Des textes importants se sont ainsi succédés au fil des mois. Les plus marquants sont issus de la négociation collective :**

- **La loi sur la modernisation du marché du travail du 25 juin 2008** marque un premier pas vers la flexisécurité. Elle crée notamment un nouveau mode de rupture du contrat de travail, «**la rupture conventionnelle**», et le **contrat dit de projet** ; elle modifie, dans une moindre mesure, des dispositions conventionnelles à l'instar de la période d'essai et des délais de prévenance à respecter en cas de rupture de cette dernière.
- **La loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale** comprend deux volets, la représentativité syndicale et le temps de travail. Elle bouleverse, pour sa part, les règles relatives à la légitimité des organisations syndicales et de validation des accords collectifs. Elle donne également beau-

coup plus de latitude à la négociation d'entreprise en matière de temps de travail.

L'année s'est achevée sur des élections prud'homales, qui se sont caractérisées par un fort taux d'abstention des salariés (74,5%). Dans le cadre des négociations interprofessionnelles, un



**trioptique** a été réalisé avec les accords relatifs au chômage (assurance chômage et chômage partiel), à la GPEC et à la formation professionnelle.

L'entrée en vigueur de ces accords nécessite une adaptation des dispositions législatives et réglementaires dans les mois à venir. Il revient d'autre part aux branches professionnelles, sous réserve d'un accord de branche étendu, de les décliner pour partie.

**Dans la branche professionnelle**, et ce pour la **troisième année consécutive, un accord salarial a été conclu** le 24 janvier 2008. La FIPEC, co-signataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC), a participé à cette négociation

aux côtés de l'UIC en concertation avec les membres de la Commission Sociale de la FIPEC et du Comité Social de la Parachimie, qui réunit trois Fédérations associées (la FIPEC, la FEBEA et la FNCG). L'accord a été signé par la CFE-CGC, la CMTE-CFTC et la FCE-CFDT, signataires des accords de 2006 et 2007. Les salaires minima convention-

nels ont été revalorisés de 2,33% et la valeur du point, base 38 heures, est ainsi passée à 7,32€. **Cet accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008.**

**Un accord sur la formation professionnelle et un avenant** à l'accord du 8 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle dans les industries chimiques, en date du 21 février 2008, ont été signés par la CFE-CGC, la CMTE-CFTC, la FCE-CFDT et la CGT-FO. L'objectif était de redéfinir les priorités de la branche, les modalités de financement de la professionnalisation et du DIF par l'OPCA C2P. Ils sont **entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2008.**

Dans le prolongement de l'accord-cadre sur la diversité dans la branche du 20 juillet 2007, **une négociation sur**

## *la FIPEC se doit de poursuivre sans relâche sa mission de veille, d'information et de conseil auprès de ses adhérents*

**l'égalité professionnelle et salariale dans les industries chimiques a également abouti le 12 juin 2008**, à la signature d'un accord par la CFE-CGC, la CMTE-CFTC, la FCE-CFDT et la CGT-FO. Cet accord entrera en vigueur à compter du premier jour suivant la publication au Journal Officiel de l'arrêté portant son extension.

Hormis ces accords, les négociations se sont poursuivies sur le PEI/PERCOI et la rénovation des structures salariales conventionnelles. L'ouverture de deux nouveaux chantiers au second semestre 2008, portant sur le droit syndical et la GPEC avec un volet relatif aux seniors, sont l'illustration d'un **dialogue social bien nourri dans la branche des industries chimiques**.

En 2008, l'activité du département social a également porté sur les domaines suivants :

- Le mandat de l'UIC et des Fédérations associées pour représenter la branche dans le cadre de la négociation interprofessionnelle «marathon» sur la représentativité syndicale, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme. La négociation a abouti le

9 avril 2008 à une Position Commune signée par la CGT et la CFDT. Ce texte a été transposé dans la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale.

- L'évolution de la législation sociale, la déclinaison des accords interprofessionnels et leur articulation avec les dispositions conventionnelles.
- Les travaux des groupes de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) et du MEDEF auxquels la FIPEC a participé.
- Les réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries chimiques, du Comité paritaire chimie de C2P (OPCA de la branche), les Conseils d'Administration du CFA AFI 24 et les jurys d'examen de l'ITECH.
- Le service extranet du Département des Affaires Sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux...) dont l'accès est réservé aux adhérents.
- La gestion du service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de

nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de postes à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

Face à la complexité de la **législation sociale, l'évolution des dispositions du Code du travail et de la jurisprudence**, mais aussi au regard des négociations à venir tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche, la **FIPEC** se doit de poursuivre sans relâche sa **mission de veille, d'information et de conseil auprès de ses adhérents**, et de représentation dans les différentes instances professionnelles.

### **La Commission Sociale FIPEC**

Présidée par M. Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), la commission sociale est avant tout un **lieu d'échanges interactifs, de partage d'expériences et d'information**. Elle s'est réunie cinq fois en 2008.



Elle permet à ses membres de se concerter sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles, sur les travaux de la Commission du MEDEF «Relations du Travail et Politiques de l'Emploi» auxquels participe la FIPEC, ou sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

La commission sociale est enfin un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts :

- M. Jean-Michel GARRIGUES, Directeur des ressources humaines - Cabinet BLB Associés, est intervenu sur «Les outils de fidélisation des cadres» ;
- M. Julien MORINAY, LSN Assurances, a apporté son expertise sur «Les impacts de la loi Fillon sur le régime de prévoyance des entreprises».

## L'enquête de la profession et de la branche

### Rémunérations

Une enquête sur les rémunérations versées en 2008 a été menée auprès des entreprises adhérentes de la FIPEC. 141 établissements représentant un effectif total de 10 303 salariés (soit un peu plus de 50% des effectifs de nos professions) ont participé à cette enquête dont les résultats, non publiés, ont été transmis aux seuls participants. Elle a permis aux établissements du panel de disposer notamment d'informations indicatives sur les différentes composantes de la rémunération d'un salarié (salaire de base, primes, éléments variables, intéressement collectif...) et d'informations qualitatives (description des rémunérations par

## Une enquête sur les rémunérations versées en 2008 a été menée auprès des entreprises adhérentes de la FIPEC

coefficient, croisée avec le sexe et l'ancienneté...).

Elle nous fournit également une photographie de la répartition des salariés par avenant et par coefficient. A titre indicatif, 41,6% des effectifs de nos professions relèvent de l'avenant 1 de la CCNIC (ouvriers et employés), 33,6% de l'avenant 2 (agents de maîtrise et techniciens) et 24,8% de l'avenant 3 (ingénieurs et cadres).

Les résultats font par ailleurs l'objet d'une consolidation au niveau de la branche.

## L'emploi et la formation

### L'emploi

Après un premier trimestre 2008 positif, des destructions d'emploi ont été observées dès le second trimestre pour s'accroître au cours du second semestre. On constate notamment, en un an, un recul de l'emploi industriel de 2,2% et une chute spectaculaire de l'emploi intérimaire de 21,2%. Le taux de chômage atteint fin 2008, 8,2% de la population active.

La récession économique inéluctable pour 2009, dont on ne peut à ce jour mesurer l'ampleur, s'accompagne de prévisions d'emploi très sombres (environ - 300 000 emplois).

Malgré ce contexte défavorable, sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie, sur la diversité de nos secteurs d'activité et leurs débouchés professionnels, demeure néanmoins un défi à relever pour l'avenir de nos entreprises.

### Dans la branche

Les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une inflexion des effectifs au 31/12/2007\* (-1,1% par rapport à 2006) pour l'ensemble des industries chimiques (code APE 24) avec 246 149 salariés.

### Dans notre profession

Dans les peintures et les encres (code APE 243Z), les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une baisse des effectifs de 1,5 %. Ils ont été ramenés à 15 685 au 31/12/2007\*, contre 15 930 au 31/12/2006. Le nombre d'établissements recensés s'établit à 387 (395 au 31/12/2006). Le taux d'activité des femmes s'avère stable avec 27,7% de l'effectif total.

Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 246C) qui ne correspond pas exclusivement à l'AFICAM, l'UNEDIC a recensé 53 établissements en 2007\*, et un effectif global de 3 422 salariés au 31/12/2007 en recul de 7,1% par rapport à 2006 (3 686 salariés). Le taux d'activité des femmes reste plus élevé que dans le secteur des peintures et encres avec 29,5% du total des effectifs du secteur.

\* N.B : les chiffres annuels d'emploi de l'UNEDIC des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et rectifiées l'année suivante.

## La formation professionnelle

### Dans la branche

L'Observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité dans les industries chimiques (OPIIC), créé au niveau de la branche, a notamment pour mission d'assurer une veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des Industries Chimiques définit le programme annuel ou pluriannuel de l'Observatoire.

Un Comité de pilotage paritaire, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC, des Fédérations associées (dont la FIPEC) et de représentants d'entreprise, en assure le fonctionnement.

Pour mémoire, les travaux de l'Observatoire (financés par C2P) doivent permettre aux partenaires sociaux, aux entreprises et aux salariés :

- de disposer des informations nécessaires à la compréhension des évolutions de la branche et leur impact sur l'emploi et la qualification des salariés ;
- d'anticiper la transformation ou l'émergence des métiers en évolution ;
- d'identifier les compétences requises pour l'exercice d'un métier ;
- de faciliter une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises quels que soient leur secteur d'activité et leur taille ;
- de définir des actions de formation aux besoins des entreprises.

Par ailleurs, le **Contrat d'étude prospective (CEP) sur l'avenir des industries chimiques en France à l'horizon 2015**, élaboré paritairement avec le



support du Ministère du travail (DGEFP), présente un diagnostic très complet de la branche des Industries Chimiques, tant économique que social. Il examine par ailleurs, à travers trois scénarios, ses évolutions possibles sur les 10 prochaines années.

Cette analyse prospective est conclue par une série de préconisations en matière de gestion des ressources humaines et de formation, présentée sous forme d'un schéma directeur des ressources humaines.

Cette étude ainsi que d'autres outils (le répertoire des métiers, le guide de l'entretien professionnel ou le passeport formation) ont été mis en ligne et sont consultables sur le site Internet de l'OPIIC : [www.observatoireindustrieschimiques.com](http://www.observatoireindustrieschimiques.com)

### Dans la profession

Bilan de la formation en 2008 :

**a/** L'ITECH-entreprise a réalisé en 2008, un chiffre d'affaires de 243 K€ en recherche, développement et essais au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

Dans le cadre de la formation initiale, 89 étudiants ont obtenu en 2008 leur diplôme d'ingénieur, dont 26 avec une spécialisation Peintures, Encres et Adhésifs.

Parmi ces derniers, 5 étudiants ont suivi leur formation dans le cadre de l'apprentissage et 4 en ayant suivi en parallèle un cursus en Master 2.

Enfin, deux ingénieurs ont obtenu un mastère spécialisé «matériaux et revêtements en chimie des formulations», diplôme habilité par la Conférence des Grandes Ecoles.

Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation a été délivré à 8 étudiants en colorimétrie.

En juin 2008, 10 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs dont 6 par la voie de l'apprentissage.

Il convient ici de souligner que l'ITECH est habilité à délivrer ses diplômes par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Au titre de la formation continue, 120 stagiaires ont suivi des stages dispensés par l'ITECH.

**b/** L'utilisation des fonds de C2P (OPCA de la branche) : C2P a collecté 86,27 millions d'Euros en 2008 au titre de la professionnalisation et de la formation continue dont 43,59 millions pour le secteur Chimie-Parachimie et 3,87 millions versés par les fabricants de peintures, encres, colles et adhésifs. En contrepartie, ceux-ci ont bénéficié de financements à hauteur de 2,55 millions d'Euros dans les conditions suivantes :

- contrats et périodes de professionnalisation : 157 dossiers (contre 184 en 2007) présentés par 78 entreprises des peintures, encres et colles ont été pris en charge par C2P. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 831 297 Euros.

- la formation continue : 97 entreprises de nos professions (dont 47 de moins de 10 salariés) ont confié leurs dossiers à C2P Action ; les engagements financiers s'élèvent à 1,1 million d'Euros.

- le DIF : le nombre de dossiers déposés enregistre un recul de 20 % avec 632 prises en charge en 2008 (contre 799 l'an passé) pour 948 stagiaires (contre 1 328 en 2007). Le total pris en charge

## *Au titre de la formation continue, 120 stagiaires ont suivi des stages dispensés par l'ITECH*

par C2P atteint un montant de 528 441 Euros.

**c/** L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires, sur la base de stages sur mesure ou sur catalogue.

En 2008, 26 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprise qui ont concerné 69 salariés (dont 30 en intra-entreprise et 39 stagiaires en cours inter-entreprise).

Ce bilan 2008, en demi-teinte, est le reflet d'une année charnière en raison notamment de la nécessité d'avoir à renégocier les priorités de la branche et les modalités de financement de la professionnalisation et du DIF par l'OPCA C2P.

Nonobstant un contexte économique international et national dégradé, le Gouvernement a affiché sa ferme volonté de poursuivre les réformes sociales en 2009, de renforcer le dialogue social avec les partenaires sociaux et d'ouvrir de nouveaux chantiers.

L'agenda social devrait notamment s'articuler autour des points suivants :

- L'engagement de consultations par le Député Jean-Frédéric POISSON, missionné par le Premier Ministre, sur le rôle des branches dans le renouvellement du dialogue social en France et le financement du paritarisme ;
- Les négociations interprofessionnelles en cours sur les régimes de retraite complémentaire et la médecine du travail ;
- Des concertations sur la gouvernance des entreprises et la modernisation des institutions représentatives du personnel ;
- Les négociations au niveau de la branche sur la politique salariale, le droit syndical, la GPEC, les seniors, la formation professionnelle ;
- La prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

Isabelle MORIN-GIRARD





# RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le département des affaires techniques et réglementaires délivre une information structurée, très en amont des réglementations à venir, afin d'aider les entreprises à anticiper et planifier la charge de travail sur plusieurs mois, voire, plusieurs années.

## **Grenelle de l'Environnement** ***Un long cheminement***

L'année écologique a commencé dès le 4 janvier par la présentation à Monsieur BORLOO du rapport d'étape de Madame LEPAGE. Cette traduction juridique du Grenelle de l'Environnement comportait 85 mesures en vue de leur mise en œuvre dans le premier projet de loi Grenelle.

Citons les plus significatifs qui nous concernent :

- Le droit à l'information environnementale et la limitation du secret industriel aux secrets de fabrication.
- La formalisation du devoir d'alerte interne et externe.
- La reconnaissance d'une clause de conscience pour les salariés et fonctionnaires.
- La création d'un délit de rétention d'information en matière environnementale.
- La création dans le code pénal, d'un délit spécifique d'atteinte à l'environnement.
- La formulation d'un principe général de responsabilité pénale pour faute ayant causé un dommage à l'environnement, étendu aux sociétés mères du fait de leurs filiales.
- Enfin, l'introduction de la notion de troubles «anormaux» du voisinage.

Puis ce fut au tour des 33 Comités Opérationnels de travailler sur plus de 320 résolutions. Rappelons pour mémoire que Monsieur le Président de la République avait lancé le «Grenelle» sur la base de 20 mesures.

C'est ainsi que l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) a été mise en avant de même que les travaux de

rénovation des bâtiments. Soit 80 millions de m<sup>2</sup> pour le secteur public ; 800 000 logements sociaux ; le tout pour 40 milliards d'Euros dont 500 à 900 millions pour notre secteur.

Un chantier jugé prioritaire : 42% de la consommation d'énergie en France, avec la généralisation des labels BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour le public et le tertiaire en 2010, puis le privé en 2012. Enfin, le passage aux bâtiments à énergie positive (BEPO) en 2020. La rénovation de l'existant devrait aussi profiter aux ITE, à la décoration et aux colles.

L'adoption de ce projet de loi, dit Projet de loi cadre environnementale, par l'Assemblée Nationale en octobre n'a pas marqué la fin de l'aventure, mais son commencement par le passage devant le Conseil d'État en novembre, du Projet de Loi Grenelle 2 dit : Projet de loi de transition environnementale.

En parallèle de ce processus législatif, les institutions de l'État : ADEME ; AFSSET ; INRS ; CNC ; DHUP et bien d'autres, ont été missionnées par le gouvernement pour travailler sur les «conclusions du Grenelle Environnement».

C'est ainsi qu'il ne faut pas oublier que le «Grenelle» c'est aussi :

- 1 Milliard d'Euros de taxes poids lourds.
- La possibilité de voir les CMR de catégorie 3 passer en catégorie 2 dans le cadre du futur PNSE2 (Plan National Santé Environnement 2<sup>e</sup> version).
- L'intégration des poussières fines (PM 2,5 et PM 10) dans un projet de loi pour le calcul de la TGAP.
- La prévention des risques émergents, technologiques et nanotechnologiques.
- La réduction des déchets des ména-



ges de 5 kg/an/habitant pendant 5 ans et la diminution de 15% (horizon 2012) des déchets incinérés ou stockés ainsi que l'établissement de plans départementaux de gestion des déchets du BTP.

- L'augmentation de la TGAP décharge et la création d'une TGAP incinération ; l'étiquetage ; le bonus-malus et la fiscalité.

## **Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)** ***Une opportunité vraiment extra - ordinaire***

Le marché des ITE devrait exploser suite au Grenelle de l'environnement et passer de 4 Millions de m<sup>2</sup>/an à 20 voire

80 Millions de m<sup>2</sup>/an. Le problème critique de la formation (et de la disponibilité) du personnel va très vite se poser. Dans ce contexte, la commission ITE de la FIPEC a invité tous les acteurs pour un tour de table d'ordre politique : G2M (Groupement des Murs Manteaux) et SNMI (Syndicat National des Mortiers Industriels).

L'objectif a été de rechercher les éléments fédérateurs dans ce marché naissant : dégager les synergies, les moyens, définir les domaines/frontières et travailler de concert afin d'optimiser nos ressources humaines qui se trouvent être le plus souvent communes.

Les statuts du G2M ont été modifiés afin de permettre aux organisations syndicales d'adhérer directement à ce groupement par le biais de leurs commissions ITE respectives. La FIPEC a proposé la création d'un Groupement SSE (Système Sous Enduits) réunissant tous types d'enduits (organiques + minéraux) et comportant deux groupes de travail : Technique et Marketing au sein de cet organisme.

## Nanotechnologies Nanomatériaux

Les nanotechnologies présentent un potentiel de développements techniques et des enjeux économiques considérables pour l'industrie. C'est pourquoi la FIPEC se veut proactive pour soutenir leur essor. L'émergence des nanotechnologies suscite néanmoins des questions quant à leurs impacts sanitaires et environnementaux. Pour leur assurer un avenir serein, les nanotechnologies doivent donc être maîtrisées tant sur le plan sécuritaire que technique.

D'un point de vue législatif, il n'existe pas

de cadre réglementaire spécifique aux nanomatériaux. Le règlement REACH englobe les nanomatériaux mais les modalités de leur prise en compte doivent être précisées. Un groupe de travail européen a été créé à cet effet. En parallèle, la Commission Européenne a émis en février une recommandation concernant un code de bonne conduite

## Les nanotechnologies présentent des enjeux économiques considérables pour l'industrie

pour une recherche responsable en nanosciences et nanotechnologies.

En France, l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire, de l'Environnement et du Travail) a publié en juillet un rapport d'expertise sur les nanomatériaux et la sécurité au travail, étude pour laquelle la FIPEC a été auditionnée. L'AFSSET y fait des recommandations pour la maîtrise et la prévention des risques dans le cadre de la fabrication et l'utilisation des nanomatériaux. Les prochains travaux de l'AFSSET porteront sur l'évaluation des risques pour la population générale et plus particulièrement les consommateurs. Le Conseil National à la Consommation (CNC) s'est également penché sur cette question en créant un groupe de travail relatif aux nanotechnologies et la protection

du consommateur. La FIPEC, présente au sein du collège professionnel de ce groupe, a été auditionnée en novembre afin de présenter les nanotechnologies dans le contexte des peintures, encres et colles. Le groupe de travail du CNC devrait remettre aux pouvoirs publics un rapport accompagné de recommandations début 2009.

Le Grenelle de l'Environnement prévoit d'amorcer un cadre réglementaire pour les nanomatériaux, comprenant une base de données des nanomatériaux fabriqués et mis sur le marché en France.

Afin de communiquer au grand public, aux clients et aux consommateurs, la FIPEC a publié des brochures techniques<sup>1</sup>.

La FIPEC et ses adhérents soutiennent les efforts de recherche et de standardisation, en particulier en participant aux travaux de normalisation de l'ISO<sup>2</sup> suivis par l'AFNOR au sein de la Commission X457. Le groupe de travail FIPEC a proposé des stratégies de communication, en démarrant l'élaboration d'outils pour les sociétés, en suivant les travaux de normalisation...

Enfin, lors de son Assemblée Générale du 21 mai, la FIPEC a pu mettre en exergue toute l'importance des nanotechnologies pour les années à venir, par le biais d'une table ronde réunissant des experts industriels.

## NORMALISATION / CERTIFICATION

### Normalisation *Une année charnière*

Une année particulièrement riche, mais qui marque un tournant décisif : le déclin des travaux en Anticorrosion, et

1 - «Nouvelles peintures : les nanotechnologies moteurs d'innovation» et «Quand le nanomonde se met au service de l'homme».  
2 - ISO Technical Committee 229.

la montée en puissance du bâtiment. Sur le plan de l'Anticorrosion, la norme EN ISO 20340 (évaluation des systèmes Off-shore) a été mise en enquête publique. La mobilisation de la FIPEC et de l'OHGPI ont permis à la filière anticorrosion de continuer à utiliser la

*Au total, en France, 45 normes ont été publiées en 2008 pour le seul secteur des Peintures et Vernis*

norme 12944-6 qui reste inchangée (évaluation des systèmes anticorrosion sur acier).

Le projet de norme sur la porosité ISO/NC 29601 (Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peintures : évaluation et critères d'acceptation de la porosité d'un feuillet sec), qui rencontrait l'opposition de nos amis entrepreneurs (GEPI), a été rejeté grâce aux efforts conjoints des deux professions - Un bel exemple de collaboration et de travail en filière.

N'oublions pas les 287 normes OTAN qui ont été passées au crible, classées et hiérarchisées. Ces normes, de niveau prioritaire, entreront dans le guide des donneurs d'ordre de l'OTAN pour la passation des marchés militaires.

Pour rester sur ce secteur stratégique, la Commission Interarmées de Normalisation des Peintures et vernis (CIN-PV) a bénéficié d'une présentation

sur REACH afin de dédramatiser ce règlement vis-à-vis des donneurs d'ordre du marché militaire (DGA, DCNS, EUROCOPTERE, EADS...).

Sur le plan du bâtiment, le CEN TC 139 WG1 (peintures bâtiments - niveau européen) s'est réuni à Berlin sous mandat de l'ISO pour finaliser la fusion/révision des parties 1 et 2 de l'ISO 7783 (Peintures et vernis - Détermination des propriétés de transmission à la vapeur d'eau).

La norme NF XP T 30-608 (Peintures et vernis - Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs) a été finalisée et publiée par l'AFNOR.

Il est bon de rappeler que c'est grâce à la mobilisation et la volonté des acteurs du secteur des Enduits de Peinture, que cette norme a vu le jour en un temps record (moins de deux ans). L'étape suivante est sa présentation au niveau européen (CEN) et/ou mondial (ISO).

Enfin, le vote de la FIPEC sur la norme européenne sur le transport EN 12195-1 (Load restrain assemblies on road vehicles - Safety - Part 1: Calculation of securing forces) s'est révélé décisif... car elle a été adoptée par une voix d'avance !

Au total, en France, 45 normes ont été publiées en 2008 pour le seul secteur des Peintures et Vernis.

**La normalisation est l'un des rares domaines où nous pouvons faire entendre notre voix à parité avec les organismes d'état.**

Or, nous constatons une baisse critique du nombre de participants dans les Groupes de Travail Normalisation. L'expertise des entreprises et des hommes de terrain reste indispensable. N'hésitez pas à participer.

## Certification

Nous avons répondu positivement à la demande de la DGA (Direction Générale de l'Armement) pour la reprise des documents normatifs de l'armée de terre au sein de l'ACQPA via le programme UMTER (ex SPART). L'année 2009 devrait voir le début des travaux pour l'établissement du référentiel de certification, avec la participation des adhérents de la FIPEC.

La certification des peintures sur béton a débuté, avec 4 systèmes certifiés.

Enfin la FIPEC a obtenu le retour aux écarts colorimétriques selon la norme NFT 34 554-1 pour la certification des systèmes de peinture par l'ACQPA.

## Sécurité civile et réaction au feu des produits de construction

La révision du contenu technique des «articles AM» (introduction des Euro classes), des dispositions particulières du règlement des ERP (Etablissements Recevant du Public), a permis à la FIPEC de préciser sa position qui reste conforme à celle de CEPE : les peintures sont des produits d'aménagement, qui restent attachées au classement conventionnel (Mi) et à la norme NF P92-507.

## Enduits de peinture

En mai 2008, les acteurs français de la fabrication des enduits de peinture se sont à nouveau réunis à la FIPEC pour la présentation de la norme NF T 30-608 (NF T 30-608 révisée).

A cette occasion, les sociétés non encore adhérentes à la FIPEC ont été

invitées à adhérer. Nous leur souhaitons la bienvenue, et les remercions pour leur engagement.

La FIPEC est en effet un organisme permettant à ses adhérents d'anticiper la législation et la réglementation pour ne citer que ces deux thèmes ; de communiquer sur des sujets d'intérêt commun (la promotion des enduits de peinture par exemple) et d'être l'interlocuteur privilégié des institutionnels (Ministères, et bien d'autres).

Aussi, une participation active dans les Groupes de Travail et l'accompagnement des permanents auprès de certains de ces institutionnels, sont-ils les bienvenus.

Parmi les actions à mener citons la révision du DTU 59-1 et de la norme NF 36 005, ainsi que la création d'un écolabel enduits de peinture.

## Ecolabel Européen et NF Environnement - Evolution



Le nouveau règlement de certification de l'écolabel Européen est achevé et entrera en vigueur en avril 2009.

Les travaux, français et européens, ont conduit à uniformiser les critères avec ceux des labels nationaux lorsqu'ils existent.

Cependant, le particularisme français s'exprime par le biais du CNE (Comité National des Ecolabels) qui impose un critère supplémentaire sur les nanoparticules.

La création d'un référentiel NF Environnement spécifique aux enduits de peinture a été évoquée et les travaux ont commencé au sein de la FIPEC. La modification du référentiel NF Environnement «Peintures et Vernis» est envisagée.

## SANTÉ - SÉCURITÉ

### Convention CMR

Le 21 avril 2008 à 15h00, notre président Monsieur Michel DUFOUR a signé la convention CMR avec Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Cette convention engage la FIPEC à aider ses adhérents fabricants de peintures, à réaliser l'évaluation des risques CMR, à recommander d'éviter l'emploi de tout CMR de catégorie 1 et 2, et à mener un effort particulier concernant la substitution des substances suivantes : trichloréthylène, composés du plomb, chromates, phtalates classés CMR 1 ou 2.

Cette convention engage à nos côtés la DGT (Direction Générale du Travail), l'INRS et la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés).

Une partie de notre site Internet sera prochainement dédiée (2009) à cette convention avec documents types, aides, et documentation spécifique (formation, etc).

Un questionnaire a été envoyé aux adhérents fabricants de peintures ainsi que le DVD du «Pr Chimico».

Enfin, grâce à l'implication de ses adhérents et à celle de la DGT, de l'INRS et de la CNAMTS, un Groupe de Travail a

## La convention CMR engage à nos côtés la DGT, l'INRS et la CNAMTS

été constitué. Nous devrions en voir les fruits fin 2009.

## Travaux à l'INRS

Dans le cadre de la convention CMR, la FIPEC collabore avec l'UIC et l'INRS à l'élaboration d'un programme et d'outils de formation à destination des PME/PMI et TPE/TPI. Nous travaillons aussi à la mise en place de journées à thème sur le risque chimique et le risque CMR en particulier.

Le public cible est constitué par les opérateurs en entreprise d'une part, et l'encadrement et la direction d'autre part. Une région pilote sera prochainement déterminée.

C'est un travail de longue haleine : commencé le 14 novembre, un déploiement en entreprises est prévu pour le second semestre 2010. En effet, ce travail implique aussi la DGT, la CNAMTS et les CRAM.

## ANTICORROSION

### Le monde de l'anticorrosion

2008 a vu la fin de la 5<sup>e</sup> campagne «Floride», Malgré une incontestable progression par rapport aux campa-

gnes précédentes, 6 couleurs sur 24 restent très problématiques. Après de nombreux travaux basés sur les 1508 plaques d'essais, il a été décidé que les delta E qui avaient été resserrés dans le but de favoriser l'émergence des garanties couleurs au sein de l'OHGPI, devaient être remplacés par ceux de la norme NF T 34-554, permettant ainsi à de nombreux systèmes de se voir certifiés - mais pas garantis - et d'offrir aux maîtres d'ouvrage une large palette de 23 couleurs.

2008 a aussi vu le départ du Président du Groupement Anticorrosion/Marine de la FIPEC, Monsieur Robert MARCHELLO, remplacé par Monsieur Philippe CABARET. Que ces deux acteurs de l'Anticorrosion soient remerciés : le premier pour son dynamisme et son travail apprécié par tous ; le second pour le courage nécessaire pour reprendre le flambeau et porter haut les couleurs de nos systèmes au sein d'une filière vivante et entreprenante.

Entrepreneuse comme la journée «filiale» qui s'est tenue le 06 juin 2008 entre entrepreneurs applicateurs et fabricants avec la matinée consacrée à REACH (40 participants).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Réglementation «COV PRODUITS» et contrôles

*De l'interprétation des résultats d'analyse va dépendre la conformité du produit...*

La réglementation «COV produits» laisse la possibilité aux fabricants de déterminer la teneur en COV de leurs produits comme ils le souhaitent (calcul, analyse). En revanche, les Etats membres

ont l'obligation de contrôler la teneur en COV des produits, par analyse.

Le MEEDDAT a lancé et financé des campagnes de contrôles en 2008. Les prélèvements ont été réalisés sur site de production en présence des DRIREs et les premiers contrôles effectués. Comment le Ministère va-t-il interpréter les résultats et juger de la conformité des produits ?

*Dès sa publication, la Loi Grenelle doit être appliquée*

Les adhérents de la FIPEC ont donc décidé de réaliser une étude collaborative avec 5 laboratoires pour mieux appréhender l'application des normes imposées, les résultats d'analyses obtenus et les incertitudes de mesure qui s'y attachent. Ces travaux ont été présentés au MEEDDAT, afin de le sensibiliser sur les limites d'application et les imprécisions de ces normes.

L'étude collaborative entre la FIPEC et les laboratoires d'analyses montrent une très bonne corrélation entre valeurs calculées et valeurs mesurées. Il ressort également de cette étude, que les précisions de mesure définies dans les normes doivent être prises en compte pour juger de la conformité ou non d'un produit.

Le MEEDDAT apportera des éléments de réponse à la FIPEC après que ces éléments aient été discutés au niveau européen, avec les autres Etats membres et la Commission Européenne.

### Grenelle de l'Environnement De nombreux étiquetages / affichages en préparations...

Le projet de loi Grenelle I a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale, le 21 octobre 2008.

Concernant l'air intérieur, il est prévu de soumettre les produits de construction et de décoration à un étiquetage obligatoire, notamment sur leurs émissions et contenus en polluants volatils, et d'interdire dans ces produits les substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2 (CMR1 et CMR2). Il est prévu d'inclure, à terme, d'autres catégories de produits de grande consommation susceptibles de polluer l'air intérieur dans les domiciles ou les lieux publics clos.

La mention des impacts environnementaux des produits sera progressivement développée (affichage environnemental des produits de grande consommation, affichage des conditions sociales en production).

Sur le terrain, de nombreux groupes de travail sont créés en parallèle, pour élaborer les décrets et arrêtés et les référentiels nécessaires. La volonté du gouvernement est claire. Dès sa publication, la loi Grenelle peut et doit être appliquée...

### Fiches de données environnementales et sanitaires (FDES) Vers une approche syndicale.

Dès 2004, le PNSE1 (Plan National Santé Environnement 2004-2008) incluait l'émission obligatoire des FDES dans ses objectifs prioritaires. Objectif



non atteint. Le PNSE2 (2009-2012) reprend cet objectif en relation avec le Grenelle Environnement. Relevant actuellement d'une démarche volontaire ne touchant que les produits de construction (démarche HQE = Haute Qualité Environnementale), il est à prévoir son extension aux produits de décoration et le basculement vers le réglementaire. La probabilité est d'autant plus importante qu'il faut en outre prendre en compte l'étiquetage sanitaire et environnemental. Les FDES pourraient constituer une aide en ce domaine.

En conséquence, l'AFICAM et le groupement peintures bâtiment ont déjà initié la démarche en créant des Groupes de Travail spécifiques.

## Déchets

Le Grenelle de l'Environnement prévoit des objectifs très ambitieux en matière de gestion des déchets, afin d'orienter toujours plus vers des actions positives pour notre environnement telles que le recyclage ou la valorisation. Parmi ces actions, l'engagement 250 du Grenelle prévoit d'instaurer un outil adapté pour la gestion des «déchets dangereux diffus».

Dans cet objectif, l'ADEME et Eco-Emballage ont projeté une étude afin d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'une responsabilité élargie du producteur (REP) pour les déchets dangereux des ménages et des artisans en France.

En juillet, la FIPEC a reçu le cabinet missionné pour ces études.

Il est important que cette responsabilité élargie du producteur soit mise en œuvre dans le respect des réglementations déjà existantes. En particulier, les règles de classification européennes et maintenant internationales grâce au GHS, ainsi que la réglementation européenne sur les déchets, servent de base à l'identification des produits à l'origine de déchets dangereux.

La FIPEC s'est ainsi engagée à suivre les travaux de l'ADEME au sein du groupe de travail «Engagement 250» sous l'égide du Ministère en charge de l'écologie afin d'anticiper sur les projets de législation relatifs aux déchets dangereux diffus qui se concrétiseront courant 2009.

## Rejets des Substances Dangereuses dans l'Eau - RSDE

Suite à la campagne dite RSDE, un groupe de travail a été constitué par le MEEDDAT avec la participation de la FIPEC pour réaliser une circulaire dont l'objectif est de préciser quelles seront les substances (par branche d'activité) qui feront l'objet d'un suivi particulier.

Ceci concerne les ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement) soumises au régime de l'autorisation et dans les secteurs des Peintures et des Colles et Adhésifs.

Grâce à la mobilisation des adhérents qui ont répondu massivement à notre enquête, le ministère a pu émettre une circulaire adaptée aux rejets réels des entreprises, même s'il reste quelques substances «incontournables». Un grand merci à toutes et à tous.

## SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS

### Réglementation biocides

L'année 2008 a connu la mise en place de l'outil de télé-déclaration des produits biocides. Ces déclarations étaient à faire auprès du MEEDDAT, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008, pour les produits déjà présents sur le marché. Les produits biocides mis sur le marché après cette date doivent faire l'objet d'une déclaration avant d'être commercialisés.

Les principales difficultés d'utilisation rencontrées ont été la mise en ligne tardive de cet outil (fin mars 08), le nombre important de produits à déclarer, la difficulté d'obtenir des certificats d'authentification pour les opérateurs et notamment ceux non «domiciliés» sur le sol français, la détermination du déclarant au regard de la définition de «mise sur le marché» et de la place qu'occupe l'opérateur dans la chaîne d'approvisionnement.

Profitant de l'outil de télé-déclaration, le MEEDDAT lance le développement du futur Système d'Administration des Autorisations de Mise sur le Marché des Biocides, SALAMMBO.

### Le règlement CLP est paru

La publication du nouveau règlement européen<sup>3</sup> relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges, a clôturé l'année 2008. Aligné sur le Système Général harmonisé (SGH/GHS) de l'ONU, ce règlement entrera en vigueur le 20 janvier 2009 et sera applicable dans tous les États membres, sans transposition. L'adoption des nouvelles règles sera obligatoire au 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour

3 - Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

les substances et au 1<sup>er</sup> juin 2015 pour les mélanges. Ces nouvelles dispositions remplaceront à terme (2015) les dispositions de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances (Directive 67/548/CEE) et des préparations (Directive 1999/45/CE).

Ce règlement va entraîner de nombreux changements importants dans les domaines couverts par la FIPEC. De nouveaux pictogrammes vont remplacer ceux en vigueur. Certaines des limites de classification de la directive «préparation» ont été diminuées, classifiant plus sévèrement les mélanges peu ou non classifiés jusqu'alors.

## REACH est entré dans sa phase «active» au 1<sup>er</sup> juin 2008...

2008 fut une année décisive pour la mise en œuvre de REACH. La première phase active fut l'entrée en application du pré-enregistrement, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre 2008. A fin décembre, l'Agence a reçu environ 2,75 millions d'enregistrements préalables concernant 150 000 substances et 65 000 entreprises. En France, plus de 4400 entreprises ont pré-enregistré.

Cette phase d'enregistrement préalable fut primordiale pour les fournisseurs des adhérents FIPEC et les entreprises confrontées à la situation d'importateur. Des décisions tardives de la Commission Européenne concernant notamment le double pré-enregistrement de certaines substances et monomères ont rendu cet exercice plus difficile. La publication de la pré-liste des substances pré-enregistrées n'est pas d'une grande aide. Le seul moyen efficace pour connaître la situation réglementaire d'une subs-



tance reste une relation étroite avec ses fournisseurs.

En parallèle, une première liste de 15 substances candidates à l'autorisation a été publiée sur le site de l'Agence en octobre. Cette liste fut le point de lancement de nouvelles obligations de communication spécifiques à ces substances dans la chaîne d'approvisionnement et lorsqu'elles sont présentes dans les articles. Les consommateurs peuvent demander des informations sur les articles qu'ils achètent et qui contiendraient ces substances. Du fait d'une mauvaise interprétation de ces obligations, les formulateurs ont dû faire face à des demandes et des exigences de leurs clients non justifiées. La FIPEC a proposé des outils à ses adhérents pour répondre à ces difficultés.

L'Agence européenne des produits chimiques a publié de nombreux guides d'aide à l'application de REACH par les industriels. Les guides particulièrement attendus étaient ceux concernant les utilisateurs en aval, les exigences relatives aux articles ainsi que sur l'élaboration des rapports sur la sécurité chimique. Toutefois, ces guides ne répondent pas à toutes les questions concernant les

activités des formulateurs. L'approche «substances» est souvent privilégiée et n'apporte pas beaucoup de réponses au regard des «préparations».

Des groupes de travail européens au sein de CEPE et FEICA travaillent sur ces sujets (scénarios d'exposition, Fiches de Données de Sécurité,...). La FIPEC est activement impliquée.

Dans ce contexte, la FIPEC a organisé un séminaire d'information sur les scénarios d'exposition au cours duquel le helpdesk national est intervenu. Les participants ont pu constater qu'il reste beaucoup à faire d'un point de vue «préparations».

L'année 2008 a par ailleurs été marquée par la publication du règlement sur les redevances dues à l'Agence et la révision des annexes IV et V exemptant un certain nombre de substances.

## Actions REACH régionales et nationales

REACH est une réglementation complexe et de nombreux acteurs soumis à REACH n'en sont pas encore conscients. La FIPEC a décidé de participer à l'effort collectif de sensibilisation en menant de nombreuses actions filières.

Au cours de l'année, le groupement carrosserie de la FIPEC a sensibilisé les circuits de distribution automobile (FEDA), les équipementiers (FIEV) et la retouche automobile (CNPA, FNAA, GNCR). La FIPEC a également sensibilisé le secteur de l'ameublement lors d'un séminaire organisé par le FCBA.

L'AFICAM est intervenue dans un séminaire de formation où de nombreux secteurs tels que l'habillement, la chaussure, les parcs d'attraction, les centres

d'études scientifiques étaient réunis pour découvrir REACH. De nombreux utilisateurs finaux ont pris conscience de l'ampleur du sujet et des tâches à accomplir...

De son côté, l'AFEI a sensibilisé les adhérents du pôle graphique de l'Ouest (environ 30 sociétés adhérentes, éditeurs et maquettistes, imprimeurs et reprographes, façonniers et finisseurs, routeurs et distributeurs).

Lors de ces interventions, ont été mis en avant, de manière concrète, les différents rôles qu'une même entreprise peut avoir à jouer dans le cadre de REACH. L'accent a également été mis sur le fait que les formulateurs sont totalement tributaires des décisions prises par les fabricants de substances. Les formulateurs remettent les informations nécessaires pour permettre l'enregistrement des substances, communiquent avec leurs clients, mettent en place des plans d'action si des difficultés surviennent, mais ne peuvent pas évaluer les conséquences de REACH sur les préparations qu'ils fournissent.

Outre ces actions filières, 8 formations régionales ont été menées en partenariat avec les syndicats régionaux de peintures et vernis.

La FIPEC est également intervenue auprès de partenaires tels que la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Versailles et l'Union Suisse des Fabricants de Peintures et Vernis.

## Contact alimentaire

Un séminaire d'information «les revêtements : contact alimentaire et REACH» a été organisé par la FIPEC, en partenariat avec le SNFBM (boîtes métalliques), le 25 mars 2008.

Environ 200 personnes ont assisté à cette manifestation, dont différents ministères / Agence (MEEDDAT, DGE, DGS, AFSSA).

Bien que, pour l'instant, les peintures et vernis, encres d'imprimerie, colles et adhésifs ne fassent pas l'objet de réglementations spécifiques, les fabricants de ces produits ont à cœur de mettre tout en œuvre pour sélectionner leurs composants de manière appropriée, de communiquer les informations pertinentes et nécessaires aux acteurs en aval, afin que ceux-ci puissent remplir leurs obligations de déclaration de conformité.

La FIPEC, l'AFEI, l'AFICAM participent activement aux groupes de travail filières. Elles sont particulièrement actives au sein du Comité de Liaison ANIA – CLIFE (CLAC), comité de liaison des industries agro alimentaire et transformateurs de l'emballage.

Elles sont également très actives au sein du groupe de travail DGCCRF MCDA<sup>4</sup>.

Cette année, l'AFEI avait en charge de proposer un projet de fiche «encres et vernis pour impression de la face externe (ou non en contact) des emballages de denrées alimentaires». Après validation, cette fiche sera mise en ligne sur la partie «matériaux au contact des denrées alimentaires» du site de la DGCCRF.

Des études récentes ayant montré que le phtalate de diisobutyle (DiBP<sup>5</sup>) pouvait avoir des effets néfastes sur la reproduction et le développement, différentes filières professionnelles ont pris l'initiative, en Allemagne, de réduire l'utilisation de cette substance dans la fabrication d'articles et plus particulièrement dans la fabrication de maté-

riaux destinés au contact alimentaire. Les fabricants de colles et adhésifs, au niveau européen, et les fabricants d'encres, adhérents de l'AFEI, ont fait de même.

l'AFEI et à l'AFICAM ont apporté une réponse aux filières françaises d'emballages papier carton et de carton ondulé sur ce sujet, en recommandant la réduction d'utilisation et de substitution à terme du DiBP.

## EURÉKA : Créativité à l'ITECH

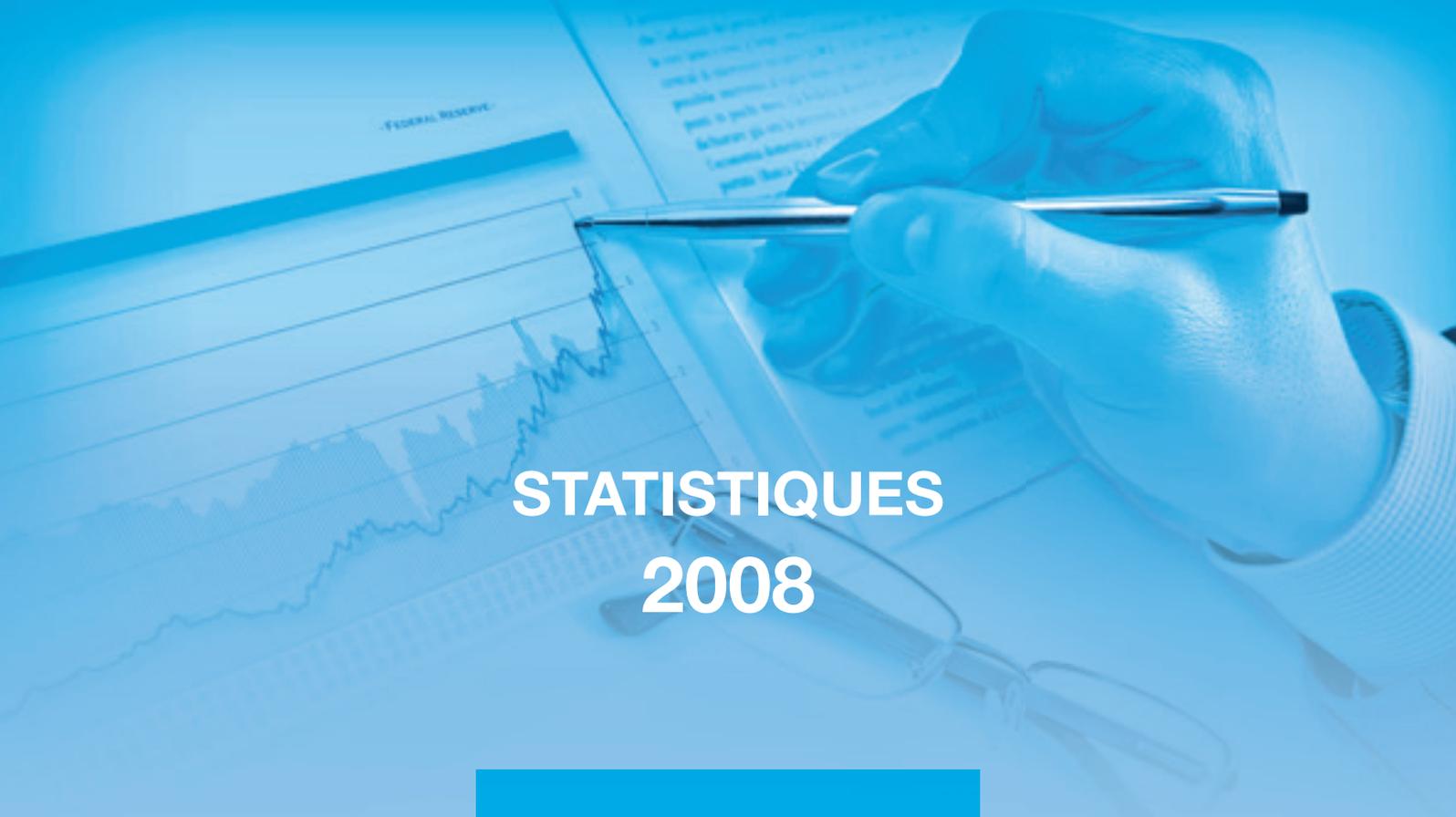
Nos professions disposent d'une école privée d'ingénieurs, l'ITECH. Cette école agit déjà au sein de l'Europe par sa participation à certains programmes «EURÉKA».

EURÉKA est une initiative intergouvernementale, créée en 1985, et regroupant à présent 36 pays européens ou associés et la Commission européenne. L'objectif d'EURÉKA est de promouvoir la coopération entre les entreprises européennes et les instituts de recherche, dans le cadre de projets de R&D, où la propriété des résultats appartient aux industriels. Les entreprises sont libres de choisir les projets et les thématiques, l'initiative reposant sur des industriels et non sur des appels d'offres.

Dans ce cadre, votre Fédération a mené au sein de l'ITECH une séance de créativité afin de définir quelques «programmes EURÉKA» pour l'ensemble de la profession. Rendez-vous en 2009.

Claudie MATHIEU,  
Nadège GAUVIN  
Philippe BRUNET,  
Pascale BLANCHON

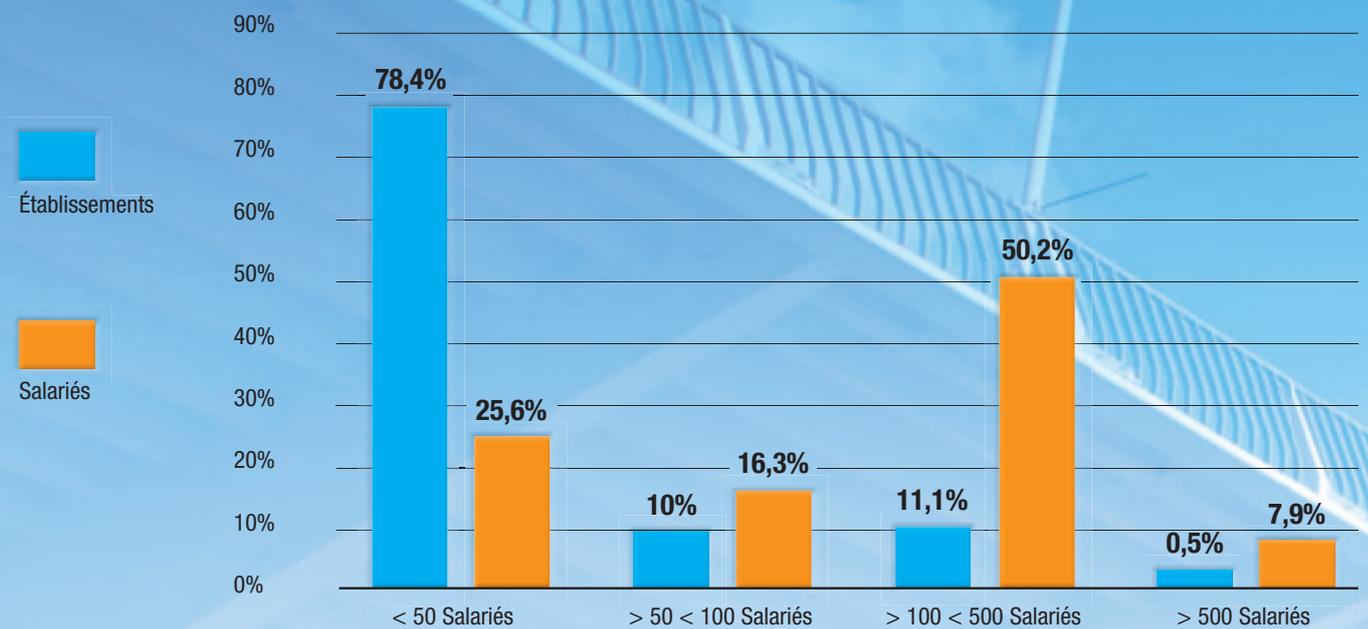
4 - DGCCRF MCDA : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes - Matériaux au Contact des Denrées Alimentaires.  
5 - DiBP : 2-benzenedicarboxylic acid, bis (2-methylpropyl) ester ; ester diisobutylique de l'acide phtalique (CAS n° 84-69-5, n° EINECS 201-553-2).



# STATISTIQUES 2008

Répartition des entreprises ..... 41 et des salariés
Ventes en France..... 42
Variation annuelle des ventes de peintures..... 44
Chiffres de production en France ..... 45

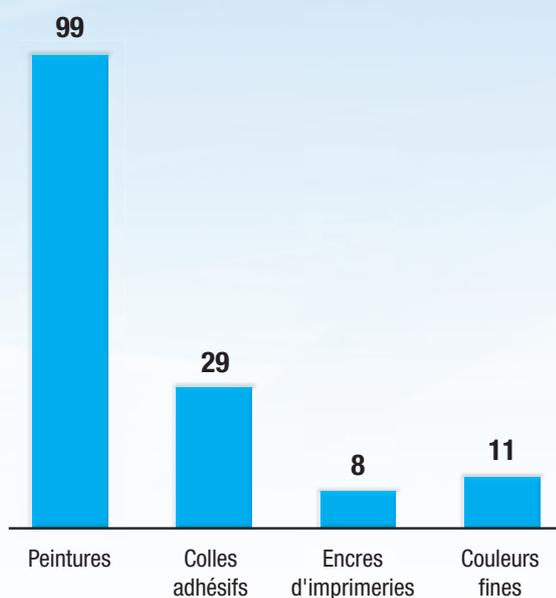
# RÉPARTITION des Entreprises et des Salariés



Source : UNEDIC - Année de référence 2007

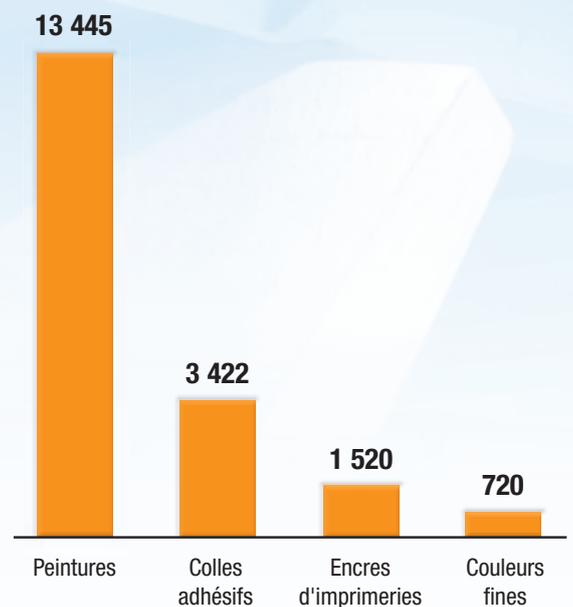
Nombres de Groupes et Sociétés affiliés : 147

Source : FIPEC



Effectifs par secteur d'activité (estimations) : 19 107

Source : UNEDIC / FIPEC - Année de référence 2007



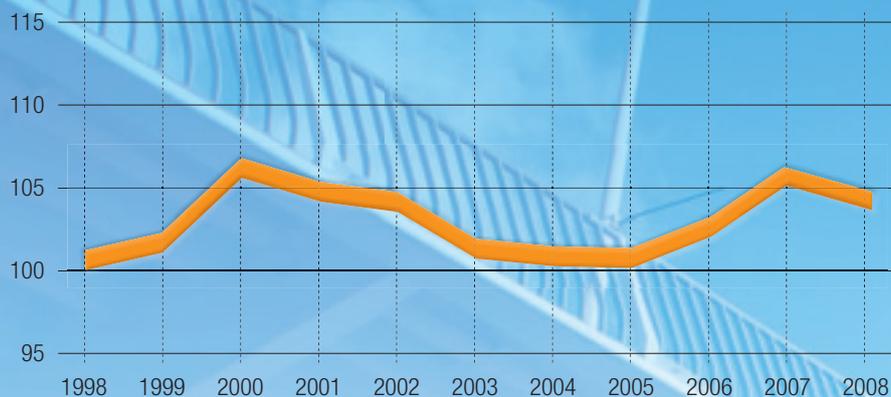
# VENTES en France (Hors exportations)

## Évolution des ventes de peintures par marché

### Ventes peintures

Tous marchés confondus

Tonnage



Source : FIPEC  
Base 100 au 31/12/95

### Ventes peintures Bâtiment

Tous produits, hors enduits

Tonnage



Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC  
Base 100 au 31/12/95

### Ventes peintures Grand Public

Hors enduits

Tonnage



Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC  
Base 100 au 31/12/95

# VENTES en France (Hors exportations)

## Évolution des ventes de peintures par marché

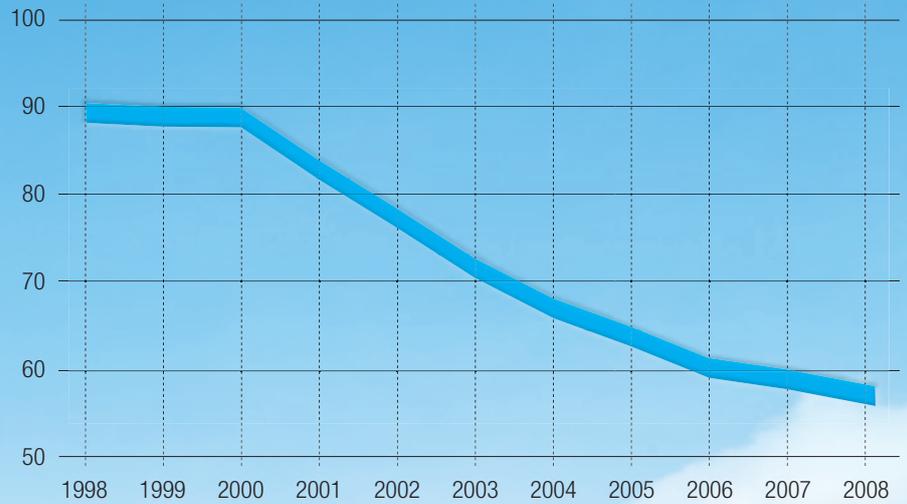
### Ventes peintures

#### Carrosserie

Laques et sous-couches

Tonnage

Source : Estimation FIPEC  
Base 100 au 31/12/95

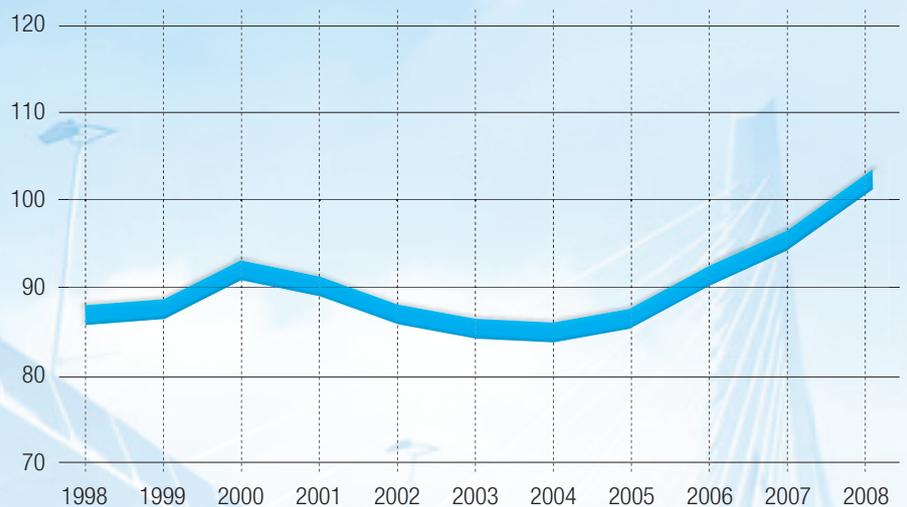


### Ventes peintures

#### Anticorrosion

Tonnage

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC  
Base 100 au 31/12/95



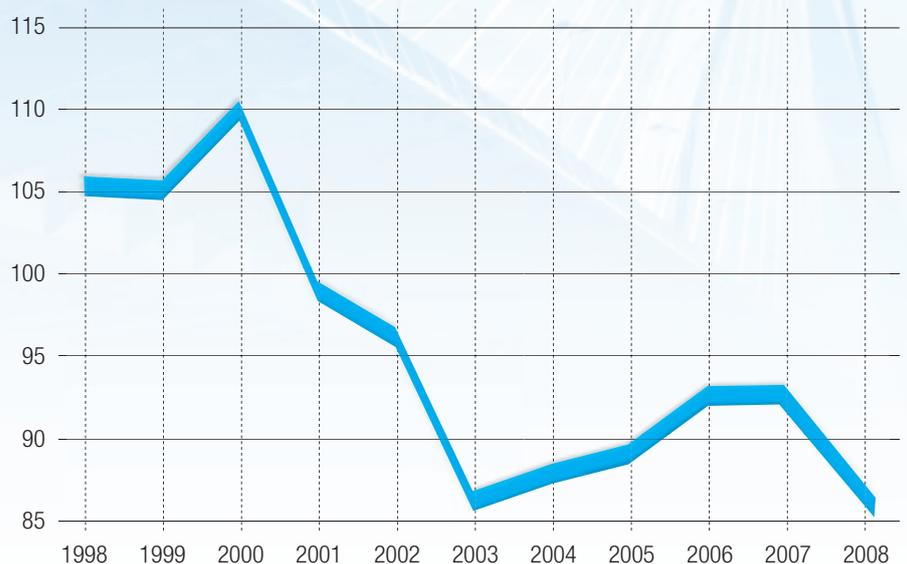
### Ventes peintures

#### Industrie Générale

Hors "bois" ameublement,  
constructeurs auto, poudre,  
can et coil coatings

Tonnage

Source : Estimation FIPEC  
Base 100 au 31/12/95



# VARIATION annuelle des ventes peintures

En pourcentage

## TONNAGES

Années N/N-1	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05	07/06	08/07
ANTICORROSION	-1,5	3,5	5,1	-3,0	-3,2	-0,6	-2,6	2,7	5,4	5,9	4,6
BÂTIMENT*	1,1	1,9	6,9	2,5	1,8	0,4	2,8	0	1,3	2,6	1,6
GRAND PUBLIC	-1,4	2,5	1,2	2,5	-3,5	2,0	-5,3	-0,3	3,8	5,9	-2,3
CARROSSERIE	-0,7	0	-0,2	-5,6	-6,3	-10	-7	-6	-5	-2	-5
INDUSTRIE	7,8	2,9	4,1	-11	-	-	-	-	-	-	-
- Liquides	7,7	3,2	4,1	-1,1	-6	-7	3	2	3	0	-7
- Poudres	2,8	0,3	5,9	0,7	1,7	0	4,2	0,3	3,7	n.c.	n.c.
<b>TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR</b>	<b>+2,5</b>	<b>+2,3</b>	<b>+3,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>-3</b>	<b>-3,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>+0,2</b>	<b>+2</b>	<b>+2,4</b>	<b>-1,6</b>

Source : Panel FIPEC



\* Hors enduits.

Remarque : L'évolution des marchés peintures liquides industrie et carrosserie est une **estimation FIPEC**.



# CHIFFRES de production en France

Année 2007

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (K€ / HT)
<b>1 - PEINTURES ET VERNIS</b>		
<b>1.11 Peintures et vernis acryliques ou vinyliques, en milieu aqueux (y compris lasures)</b>		<b>775 068</b>
Bâtiment	197 138	
Grand Public	127 522	
Industrie	43 478	
<b>1.12 Autres peintures et vernis dispersés ou dissous en milieu aqueux</b>		<b>209 208</b>
Industrie - peintures électrophorétiques	55 616	
Bâtiment - Grand Public	8 768	
Anticorrosion et autres	6 176	
<b>1.13 Peintures et vernis : solutions à base de polyesters, contenant 50 % ou plus de solvant (y compris lasures)</b>		<b>316 947</b>
Bâtiment	38 715	
Grand Public	32 249	
Industrie (autres que poudre)	15 649	
Carrosserie	(s)	
Anticorrosion et marine	(s)	
<b>1.14 Autres peintures et vernis à base de polyesters</b>		<b>375 454</b>
Bâtiment	40 614	
Grand Public	7 093	
Industrie (poudres)	0	
Industrie (autres que poudres)	57 598	
Carrosserie	0	
Anticorrosion et marine	3 286	
<b>1.15 Peintures, vernis, solutions à base de polymères, acryliques ou vinyliques contenant 50 % ou plus de solvant</b>		<b>91 505</b>
Bâtiment - Grand Public	21 060	
Carrosserie	916	
Industrie	968	
<b>1.16 Autres peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques</b>		<b>125 149</b>
Bâtiment - Grand Public	18 333	
Carrosserie	(s)	
Industrie	-	
<b>1.17 Peintures et vernis : solutions autres qu'à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques, contenant 50 % ou plus de solvant</b>		<b>47 363</b>
Bâtiment - Grand Public	9 028	
Industrie	2 109	
Anticorrosion et marine	0	
<b>1.18 Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques</b>		<b>838 311</b>
Bâtiment - Grand Public	55 233	
Industrie - hauts extraits secs	(s)	
Industrie - poudres thermodurcissables	46 439	
Industrie - séchage UV, EBC	(r)	
Industrie autres	92 603	
Anticorrosion et marine	33 900	
<b>1.19 Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires</b>		
Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	(0)	<b>62 990</b>
Lustres liquides et préparations similaires, frites et autres verres	316	<b>2 959</b>
Peintures et vernis à l'huile	2 863	<b>12 276</b>
<b>1.20 Peintures et vernis autres qu'à l'huile, pigments à l'eau pour finissage des cuirs</b>	12 066	<b>30 848</b>
<b>1.21 Siccatifs préparés</b>	(s)	<b>(s)</b>
<b>1.22 Pigments, y compris les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux</b>	7 787	<b>70 918</b>
<b>SOUS-TOTAL "PEINTURES ET VERNIS" (rubriques 1.11 à 1.22)</b>	<b>937 523</b>	<b>2 958 996</b>

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KE / HT)
<b>PRODUITS ASSIMILÉS</b>		
1.23 Mastics		284 490
Bâtiment - Grand Public	40 129	
Carrosserie - Industrie	33 986	
1.24 Enduits utilisés en peinture	192 320	106 691
1.25 Solvants et diluants organiques		
Solvants, diluants organiques composites à base d'acétate de butyle	9 348	13 855
Autres solvants diluants organiques composites, n. c. a. (y compris les décapants)	11 981	25 848
<b>SOUS-TOTAL "PRODUITS ASSIMILÉS" (rubriques 1.23 à 1.25)</b>	<b>287 764</b>	<b>430 884</b>
<b>SOUS-TOTAL "PEINTURES, VERNIS et PRODUITS ASSIMILÉS" (rubriques 1.11 à 1.25)</b>	<b>1 225 287</b>	<b>3 389 880</b>
<b>2 - COULEURS FINES pour la peinture artistique, l'enseignement, l'amusement</b>		
2.1 Couleurs en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, l'amusement	5 945	34 263
2.2 Couleurs autres qu'en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, l'amusement	5 494	26 167
<b>SOUS-TOTAL "COULEURS FINES" (rubriques 2.1 à 2.2)</b>	<b>11 439</b>	<b>60 430</b>
<b>PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)</b>		
<b>3 - ENCRE D'IMPRIMERIE (y compris adjuvants)</b>		
dont :		
3.1 Encres noires d'imprimerie :		80 023
Pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	(s)	
Pour flexographie - encres liquides - hélió édition	(s)	
Pour flexographie - encres liquides - autres	3 697	
Autres que pour litho et flexographie	3 585	
3.2 Autres encres d'imprimerie (y compris adjuvants) :		327 878
Pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	13 957	
Pour flexographie - encres liquides - hélió édition	(s)	
Pour flexographie - encres liquides - autres	34 007	
Autres produits pigmentés	(r)	
Autres produits non pigmentés	15 450	
<b>SOUS-TOTAL "ENCRE D'IMPRIMERIE" (rubriques 3.1 à 3.2)</b>	<b>70 696</b>	<b>407 901</b>
<b>PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)</b>		
<b>4 - COLLES</b>		
4.1 Colles de caséine	(s)	(r)
4.2 Colles d'os et colles d'origine animale (ichtyocolles incluses)	(s)	
4.3 Colles à base d'amidon, féculés, dextrines ou autres amidon ou féculés modifiés	1 989	4 542
4.4 Autres colles et adhésifs préparés :		
Colles - ciments et colles - mortiers (emballages > 1 kg)	475 405	720 887
Colles - ciments et colles - mortiers (emballages <= 1 kg)	(s)	
Colles en émulsion (polyvinyliques et assimilés caoutchouc et élastomères)	85 905	
Colles à solvants organiques autres qu'à base de résines naturelles	20 058	
Colles diverses sans solvants, fusibles, mastics...	105 055	
Autres colles et adhésifs non précisés ci-dessus	(s)	
<b>SOUS-TOTAL "COLLES" (rubriques 4.1 à 4.4)</b>	<b>688 412</b>	<b>725 429</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL "PEINTURES, ENCRE, COULEURS, COLLES" (rubriques 1 à 4)</b>	<b>1 995 834</b>	<b>4 583 640</b>

Source : SESSI (Ministère de l'Industrie) (r) : Réserve (s) : Secret statistique

\* Les chiffres 2008 n'étant pas encore publiés par le Sessi, ils seront mis en ligne sur le site internet de la FIPEC dès publication.





**Fédération des Industries des Peintures, Encres,  
Couleurs, Colles et Adhésifs**

42, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 00 00 - Fax : 01 47 20 90 30

[www.fipec.org](http://www.fipec.org)